



2021



PROJETS FINANCÉS PAR  
**L'EMPRUNT VERT**  
**ET RESPONSABLE**



**Valérie Péresse,**  
Présidente de la Région Île-de-France

La prise en compte des problématiques sociales et environnementales, à l'aune de celles liées au défi climatique, implique des engagements concrets et mesurables pour lesquels la Région Île-de-France se mobilise.

La Région s'est engagée depuis plusieurs années pour une finance durable, comme le témoigne sa première émission obligataire verte et responsable, réalisée il y a maintenant dix ans et distinguée comme la première effectuée sous ce format durable par une collectivité locale en Europe, avant même la création du standard de l'ICMA (Green Bond Principles).

Alors que les trois quarts de l'encours de dette régional sont aujourd'hui verts et responsables, la Région poursuit ses engagements d'émetteur pionnier et a d'ores et déjà débuté l'intégration de la nouvelle réglementation « taxonomie verte européenne » au sein de son cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables. Ce travail illustre l'alignement des projets financés par la Région aux normes les plus ambitieuses en matière environnementale.

Ce nouveau reporting poursuit et renchérit le travail de transparence que nous menons auprès de nos parties prenantes sur les investissements socialement responsables de notre Région, financés au titre de l'emprunt durable de 2021. Le conseil régional aspire ainsi à démontrer l'exemplarité de ses financements en présentant des projets verts et sociaux qui répondent à de nouveaux critères d'éligibilité, correspondant aux meilleures normes en vigueur.

Je suis particulièrement fière et attachée à ce que la Région Île-de-France investisse non seulement pour le quotidien des Franciliennes et des Franciliens mais également pour leur avenir, en faisant converger un grand nombre de dimensions environnementales, économiques et sociales. Cette ambition s'illustre cette année par le projet de construction d'un lycée de 1 200 places à Cormeilles-en-Parisis, projet réunissant les meilleures normes de performance énergétique.

Dans une dynamique d'amélioration continue et une volonté de relation privilégiée, la Région Île-de-France n'a cessé d'améliorer les informations à destination des investisseurs. C'est ainsi que, cette année, nous avons décidé d'aborder précisément les cibles de chaque ODD des projets financés, en parallèle de notre premier travail d'alignement à la taxonomie européenne.

L'ensemble du travail des équipes de la Région a, une nouvelle fois, été récompensé en 2022, témoignant d'une politique de finance verte et responsable efficace et reconnue :

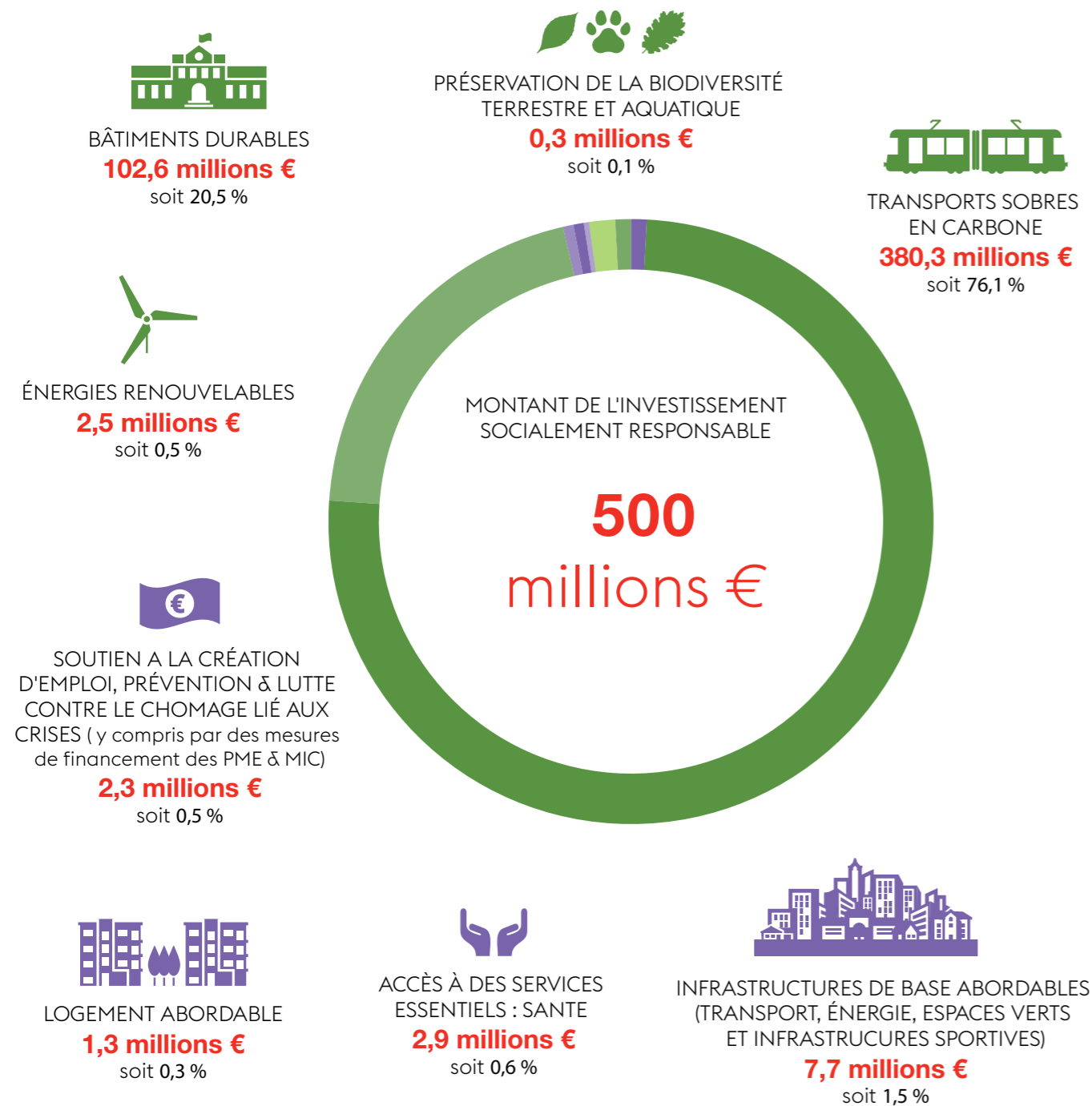
- ▶ Lauréat de la catégorie « Business partner » dans le cadre des Digital Finance Awards, reconnaissant le travail des équipes du pôle finances, notamment auprès de l'ensemble des directions de la région, pour la bonne réalisation de notre stratégie de financement vert et responsable.
- ▶ Distinction lors du Sommet des Leaders de la Finance, au sein des catégories « Direction financière : secteur public » et « Direction Financière : innovations, transformations et réorganisation »

Avant de vous laisser parcourir les différents projets exemplaires de notre collectivité financés en 2021, je souhaite adresser mes remerciements à l'ensemble des investisseurs qui nous accompagnent depuis de nombreuses années ainsi qu'à ceux qui nous ont rejoint cette année.

Au travers de vos financements responsables, vous soutenez activement l'action régionale pour une Île-de-France toujours plus verte, sociale et durable.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	06
UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES ET RESPONSABLES	07
CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION	09
ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2021	11
SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS	14
LECTURE DES PROJETS FINANCÉS SOUS L'ANGLE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	16
BÂTIMENTS DURABLES	19
TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE	43
ÉNERGIE RENOUVELABLE	59
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE	67
ACCÈS A DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ	73
UN LOGEMENT ABORDABLE	77
DES INFRASTRUCTURES DE BASE ABORDABLES (TRANSPORTS, ÉNERGIE, ESPACES VERTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES)	81
SOUTIEN À LA CRÉATION D'EMPLOI, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE LIÉ AUX CRISES (Y COMPRIS PAR DES MESURES DE FINANCEMENT DES PME ET MIC)	89
ANNEXES : NOTICE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	92
LEXIQUE	100

# L'emprunt vert et responsable 2021



ISIN : FR0014003067

# Financements 2021 par l'emprunt durable

✓ États de dépenses certifiés exacts par la DRFiP d'Île-de-France

	Montant M€	Taux d'allocation taxonomie européenne	Taux d'allocation	
	500,0	76,1 %	100 %	
<b>CATÉGORIE DE PROJETS VERTS</b>	<b>485,8</b>		<b>97,2 %</b>	
<b>BÂTIMENTS DURABLES</b>	<b>102,6</b>		<b>20,5 %</b>	<b>p. 19</b>
<b>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</b>	<b>11,8</b>		<b>2,4 %</b>	
Lycée neuf de Cormeilles-en-Parisis	11,8			p. 20
<b>Projets de rénovation de lycées</b>	<b>69,3</b>		<b>13,9 %</b>	
Lycée Albert Camus - Bois-Colombes	11,2			p. 22
Lycée Eugène Ronceray - Bezons	20,5			p. 24
Lycée Georges Brassens - Villeneuve-le-Roi	21,5			p. 26
Lycée Pierre Mendès-France - Ris-Orangis	16,1			p. 28
<b>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</b>	<b>21,5</b>		<b>4,3 %</b>	
La Contemporaine (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine)	2,0			p. 30
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Campus Condorcet	2,1			p. 32
Bâtiment « Première pierre » à Serris (Val d'Europe)	4,1			p. 34
Grand Espace Documentaire - Campus Condorcet	4,0			p. 36
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - LANDY 2	5,7			p. 38
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - SYNERGIE 2	3,6			p. 40
<b>TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE</b>	<b>380,3</b>	<b>76,1 %</b>	<b>76,1 %</b>	<b>p. 43</b>
<b>Projets métro</b>	<b>129,6</b>	<b>25,9 %</b>	<b>25,9 %</b>	
Métro ligne 4	19,0			p. 44
Métro ligne 11	110,6			p. 46
<b>Projets tramways</b>	<b>125,2</b>	<b>25,0 %</b>	<b>25,0 %</b>	
Tramway ligne T4	31,1			p. 48
Tramway ligne T9	36,0			p. 50
Tramway ligne T12	58,2			p. 52
<b>Projets liaisons ferroviaires</b>	<b>123,7</b>	<b>24,7 %</b>	<b>24,7 %</b>	
ÉOLE	123,7			p. 54
<b>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</b>	<b>1,8</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,4 %</b>	
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	1,8			p. 56
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>	<b>2,5</b>		<b>0,5 %</b>	<b>p. 59</b>
Forage géothermique au Dogger à Vigneux-sur-Seine	1,9			p. 60
Extension du réseau de chaleur géothermique au Blanc-Mesnil	0,6			p. 62
Installation d'ombrières photovoltaïques à Montlhéry	0,04			p. 64
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE</b>	<b>0,3</b>		<b>0,1 %</b>	<b>p. 67</b>
<b>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</b>	<b>0,3</b>		<b>0,1 %</b>	
Réouverture et renaturation de la Bièvre au parc du coteaux sur le secteur aval raspail	0,3			p. 68
<b>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</b>	<b>0,1</b>		<b>0,02 %</b>	
Restauration des berges de Marne, du ru du Bras-Saint-Père et des espaces associés	0,1			p. 70
<b>CATÉGORIE DE PROJETS SOCIAUX</b>	<b>14,2</b>	<b>NC</b>	<b>2,8 %</b>	
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ</b>	<b>2,9</b>		<b>0,6 %</b>	<b>p. 73</b>
Covid-19 - Déploiement de lits de réanimation éphémères	2,9			p. 74
<b>LOGEMENT ABORDABLE</b>	<b>1,3</b>		<b>0,3 %</b>	<b>p. 77</b>
Résidence Charlotte Perriand	1,3			p. 78
<b>DES INFRASTRUCTURES DE BASE ABORDABLES (TRANSPORT, ENERGIE, ESPACES VERTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES)</b>	<b>7,7</b>		<b>1,5 %</b>	<b>p. 81</b>
Rénovation du centre de formation du club de football Red Star	1,0			p. 82
Grand centre de ressources, d'expertises et de performance sportives d'île de France (CREPS)	4,3			p. 84
Aménagement de l'île de loisirs de la Corniche-des-Forts	2,4			p. 86
<b>SOUTIEN À LA CRÉATION D'EMPLOI, PRÉVENTION &amp; LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE LIÉ AUX CRISES (Y COMPRIS PAR DES MESURES DE FINANCEMENT DES PME &amp; MIC)</b>	<b>2,3</b>		<b>0,5 %</b>	<b>p. 89</b>
Soutien à l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)	1,0			p. 90

**CATÉGORIES DE PROJETS VERTS**  
485,8 millions €  
soit 97 %

**CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX**  
14,2 millions €  
soit 3 %

## PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En tant que collectivité territoriale de premier plan, la Région Île-de-France pilote un budget de plus de 5 Md€, le plus élevé parmi les régions françaises, et dont près de la moitié est consacrée à l'investissement à long terme en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

La Région assure ainsi un rôle pivot dans le domaine du développement durable. Elle est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports (avec Ile-de-France Mobilités), développement économique, recherche et innovation, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets. Aujourd'hui, la Région consacre environ 2 Md€ annuellement à sa transformation écologique (47% du budget de l'année). Fer de lance de la fondation d'un écosystème régional durable, les dépenses d'investissement ont dépassé pour la première fois en 2019 les dépenses de fonctionnement.

### Une feuille de route environnementale ambitieuse

Dans le cadre de ses actions, la Région a établi une feuille de route environnementale transversale et résolument tournée vers les territoires, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales :

- Transports : objectif environnemental de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la mobilité.
- Nouvelle stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui intègre l'enjeu environnemental en vue de répondre à un double objectif d'identification des potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.
- Poursuite de la territorialisation de la politique environnementale régionale, afin d'insuffler de nouvelles dynamiques en faveur de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des collectivités franciliennes. Le dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » lancé en 2016 illustre cette évolution.
- Repositionnement du soutien aux réseaux de recherche thématiques (domaines d'intérêt majeur), en ciblant notamment les grands enjeux en matière de climat, énergie, ressources.
- Exigence environnementale élevée, avec l'adoption de différents plans, stratégies, schémas et dispositifs au cours des quatre dernières années, tels que le plan « Changeons d'air » et le plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le plan « Énergie-Climat » qui met l'accent sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables ainsi que les plans « Solaire », « Hydrogène » et « Méthanisation », mais aussi les plans « Vert », « Anti-bouchons » et « Vélo », ou encore l'élaboration, en concertation avec les acteurs locaux, de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030.
- Soutien à l'agriculture biologique en Île-de-France et aux circuits-courts avec l'adoption en 2017 de la « Stratégie régionale pour la forêt et le bois » et, en 2020, de la « Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés ».

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution.

### Plusieurs actions exemplaires de la Région

À travers son programme Région solidaire, la Région affirme son engagement en érigeant l'autisme comme grande cause régionale pour l'année 2022. La Région porte également une attention particulière au diagnostic et à la prise en charge précoces de l'autisme.

Dans le cadre de sa politique active en faveur de l'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes (désignée Grande Cause Régionale en 2017), la Région a été signataire avec 5 syndicats d'un accord-cadre en 2017 sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En octobre 2017, afin de favoriser l'engagement syndical par la reconnaissance des compétences des représentants syndicaux, la Région, avec cinq organisations syndicales sur sept (représentant 72% des agents de la Région), a signé une Charte de reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique active en faveur de l'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes (désignée Grande Cause Régionale en 2017), la Région a été signataire avec 5 syndicats d'un accord-cadre sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En mars 2019, la Région a également adopté un accord cadre pour une meilleure efficacité du service public par la qualité de vie au travail, l'autonomie et la responsabilité. Ainsi, en poursuivant sa modernisation, la Région s'est engagée à travers plusieurs dispositifs à favoriser la liberté dans l'organisation du travail (télétravail, souplesse dans les heures de travail), tout en restant soucieuse de protéger ses agents et en devenant une administration pionnière dans la reconnaissance du droit à la déconnexion.

Au-delà, afin de rendre les marchés publics plus responsables et plus accessibles, la Région a souhaité dès 2016 une refonte de sa politique en matière d'achats, après avoir participé à la création de la plateforme Maximilien rassemblant l'ensemble des marchés publics d'Île-de-France. En 2018, la Région avait déjà signé une Charte « Relations fournisseurs et achats responsables » dans une démarche de progrès vis-à-vis de ses fournisseurs et notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

### Un engagement confirmé par des évaluations externes

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit, équivalente à celle de l'Etat français, et qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée Aa2, perspective stable par Moody's, et AA, perspective négative par Fitch.

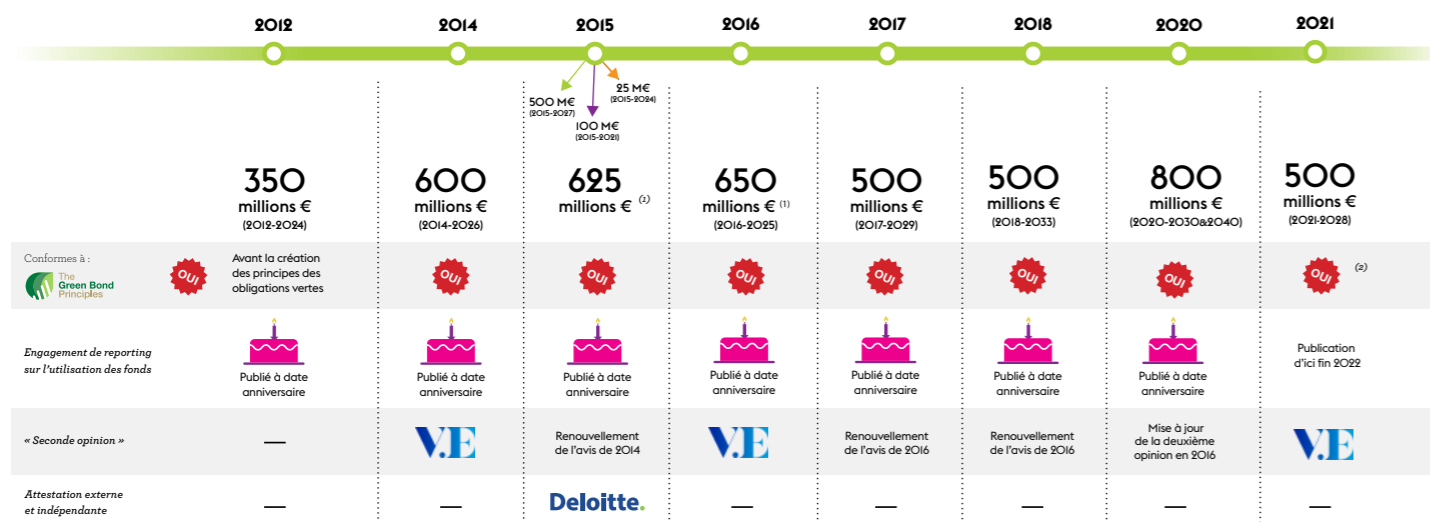
Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Ile-de-France sont également reconnues. L'agence Vigeo Eiris, qui évalue la Région depuis 2009, a attribué en 2021 une note globale de 63/100 sur les performances de la Région, qui sont qualifiées d'« avancées ». L'agence reconnaît ainsi la performance durable de la Région Île-de-France en la classant 3<sup>ème</sup> sur les 29 collectivités locales européennes évaluées.

## UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES ET RESPONSABLES

La Région Île-de-France est un émetteur fréquent et régulier sur le marché des obligations vertes. Elle a levé plus de 4,5 milliards d'euros avec ses émissions vertes et responsables entre 2012 et 2021, via neuf opérations de financement dont six émissions publiques benchmark. Les financements verts et responsables représentent 78% du montant total de l'encours de dette régional fin 2021.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région sont cohérentes avec les Sustainability Bond Guidelines, et relèvent ainsi à la fois des principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles. Elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une tierce opinion sur le reporting de 2015, ou en demandant l'actualisation de la seconde opinion sur les engagements de la Région dans le cadre de ses opérations en 2021. Le cadre établi par la Région relatif aux émissions vertes et responsables est décrit à la page suivante.

## HISTORIQUE DES EMPRUNTS VERTS ET RESPONSABLES RÉALISÉS PAR LA RÉGION ET LES ENGAGEMENTS PRIS



(1) Montant cumulé

### Récompenses récentes :

La région Île-de-France a été récompensée par plusieurs trophées ces dernières années pour sa stratégie financière verte et responsable, notamment :

- **Prix du « Business partner »**

Le prix a été remis à la région en avril 2022 lors des Digital Finance Awards, mettant en lumière le travail réalisé par le pôle Finances auprès des directions opérationnelles de la région afin d'orienter les finances régionales vers des financements toujours plus responsables et de considérer les réglementations internationales émergentes en la matière (objectifs de développement durable, taxonomie européenne, ICMA...).

- **Prix du « meilleur émetteur d'obligations durables en France »**

En avril 2021, la région Île-de-France s'est vue remettre par Capital Finance International (CFI) le prix du « meilleur émetteur d'obligations durables en France », en lien avec l'émission obligataire réalisée en 2020 pour 800 M€. Ce prix salue le caractère pionnier de la Région en matière de développement durable et souligne que « la moitié des dépenses régionales budgétisées ont contribué aux ambitions écologiques de la Région ».

- **Trophée d'or des leaders de la finance publique**

Ce prix, reçu en avril 2019, récompense l'engagement quotidien de l'ensemble des agents de la Région, au service d'une gestion économe et ambitieuse. Le jury a particulièrement mis en valeur :

- la volonté de la Région de faire de l'Île-de-France une collectivité leader européenne pour les émissions obligataires vertes et responsables. En effet, elle est la 1<sup>ère</sup> collectivité territoriale d'Europe à avoir lancé des émissions obligataires, assorties d'un reporting annuel exemplaire ;
- la forte baisse des dépenses régionales. En 2019, c'est plus de 1 Md€ d'économies cumulées qui avaient été réalisées depuis 2015 sur les dépenses de fonctionnement (2,0 Md€ d'économies cumulées en 2021), permettant ainsi de financer les nouveaux investissements. Depuis 2019, les dépenses d'investissement ont désormais dépassé en volume les dépenses de fonctionnement ;
- la politique « achats » ambitieuse et volontariste, dont la dernière concrétisation est la nouvelle centrale d'achats territoriale, permettant de mutualiser des moyens et des expertises d'achats au service de ses parties prenantes (lycées, organismes associés, autres collectivités ...).

- **Prix annuel de Environmental Finance de la meilleure émission obligataire de développement durable d'une collectivité territoriale**

En mars 2019, la Région Île-de-France a reçu le prix annuel de Environmental Finance pour sa précédente émission obligataire verte et responsable en tant que collectivité territoriale.

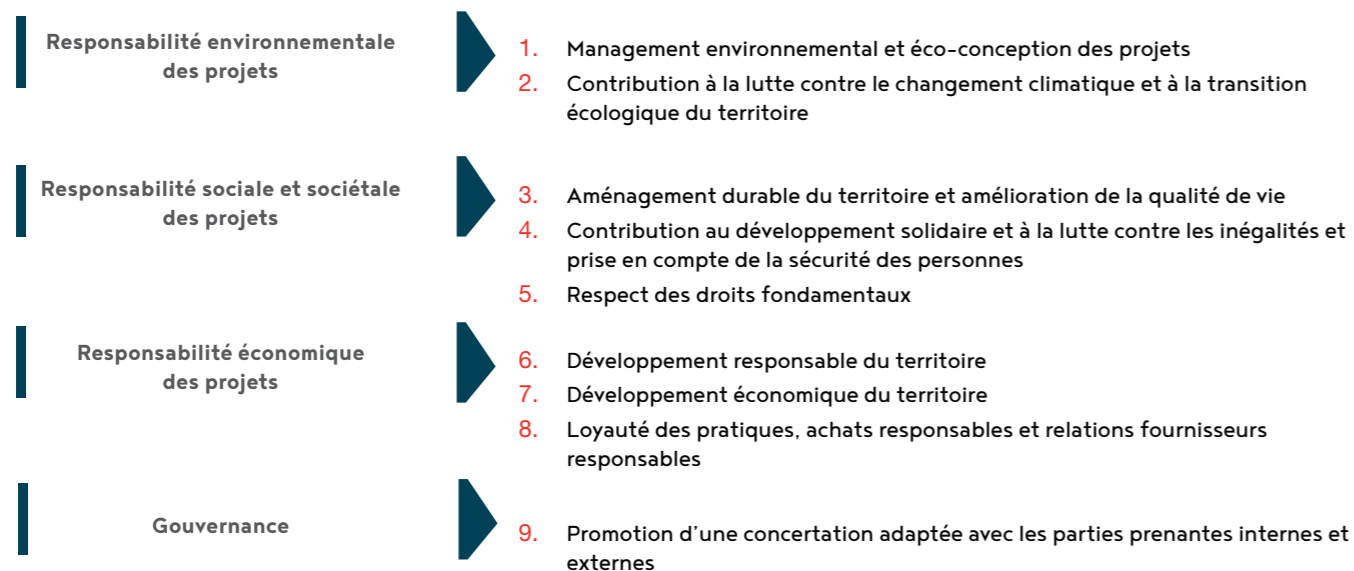
## CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION (GREEN, SOCIAL AND SUSTAINABLE BOND FRAMEWORK)

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région Île-de-France s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles ; elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques de place.

### Allocation des fonds vers quatre catégories de projets verts et six catégories de projets sociaux emblématiques de l'action régionale

CATÉGORIE PROJETS VERTS	Description
Bâtiments durables	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement
Transports sobres en carbone	Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire et d'infrastructures permettant un transport routier à faible émission de carbone et dédiées au transport public de passagers
Energie renouvelable	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique
Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	Restauration et réhabilitation des écosystèmes, gestion durable des forêts, investissement dans les aires protégées
CATÉGORIE PROJETS SOCIAUX	Description
Accès à des services essentiels : éducation	Fournir un accès à des infrastructures de qualité en matière d'éducation (enseignement secondaire public, enseignement supérieur public)
Accès à des services essentiels : santé	Projets contribuant au développement d'infrastructures de santé et à l'achat de matériel sanitaire, projets relatifs à la recherche et développement en matière de santé, projets relatifs à la mise en place de toutes infrastructures d'urgence nécessaires dans le cadre d'une crise exceptionnelle
Accès à des services essentiels : inclusion sociale	Développement de la capacité d'hébergement pour les populations vulnérables, de centre médico-éducatifs, projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures
Un logement abordable	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social répondant à des exigences environnementales et sociales, contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort
Des infrastructures de base abordables (transports, énergie, espaces verts et infrastructures sportives)	Constructions d'infrastructures de transport en commun pour une meilleure desserte de l'ensemble du territoire, projets d'amélioration du confort, de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures, développement d'infrastructures de base en matière d'énergies locales renouvelables et d'efficacité énergétique ; en matière d'espace verts, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, développement d'infrastructures sportive
Soutien à la création d'emploi, prévention et lutte contre le chômage lié aux crises (y compris par des mesures de financement des PME et MIC)	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME & MIC sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire, aide à la recherche et à l'innovation des PME & MIC et au développement de l'attractivité du territoire

## Neuf critères d'éligibilité sur le management et la finalité des projets



Dans certains cas, en particulier pour les projets correspondant à des mesures d'urgence en temps de crise, l'ensemble des critères d'éligibilité pourra ne pas être intégralement couvert.

## Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds (d'ici la fin de l'année n+1)

Les reporting publiés par la Région illustrent le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets. Les dispositifs portant sur une multitude de petits projets font l'objet d'un reporting sur un ou deux exemples de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé.

## Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection

### 1/Gestion des fonds :

En termes de flux financiers, les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région. La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) contrôle la régularité de la dépense mandatée par la Région et en effectue le paiement. En sa qualité de comptable assignataire de la Région Île-de-France, le Directeur régional des Finances Publiques de la Région Île-de-France et de Paris certifie que les dépenses listées sur l'état produit ont bien été payées.

### 2/Processus d'allocation et de sélection des projets :

Ce processus débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction opérationnelle de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement :

- D'une part, les directions opérationnelles doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Dans certains cas, en particulier pour les projets correspondant à des mesures d'urgence en temps de crise, certains des critères d'éligibilité pourront ne pas être intégralement couverts. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille.

- D'autre part, la mission contrôle de gestion et décisionnel financier vérifie le montant des dépenses réalisées sur chaque projet en lien avec les directions concernées, puis la direction des finances arrête la répartition des fonds levés par l'emprunt sur la base des projets proposés, le comité de finance durable (CFD) entérine la sélection définitive.

Une fois cette étape réalisée, chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus. Les informations obtenues par chaque direction sont ensuite centralisées au sein de la direction des finances, qui consolide le document et vérifie la cohérence d'ensemble. Le document est ensuite transmis à la direction de la communication pour maquettage et impression.

La Région Île-de-France a un niveau d'assurance « raisonnable » (le meilleur niveau d'assurance) de la part de Vigeo-Eiris sur la crédibilité du framework en matière de développement durable (SPO de mars 2021 : <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/03/VE-SPO-IDF-2021-03.pdf>).

## ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2021

Le reporting présenté cette année sur les projets financés par l'émission obligataire durable de 2021 contient un niveau d'information supérieur à celui présenté en 2020 (dernier en date). Il comprend ainsi :

- un tableau résumant l'affectation des fonds aux projets / dispositifs présentés ;
- un tableau résumant les trois indicateurs d'impact identifiés et transverses aux projets le cas échéant : emplois soutenus par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation), émissions de CO<sub>2</sub> évitées par le projet, nombre de bénéficiaires concernés par le projet, en intégrant une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact ;
- une fiche sur chaque projet / dispositif présenté, décrivant la finalité du projet et actualisant si besoin la vie du projet ; un tableau synthétique illustre à l'aide d'éléments probants en quoi chaque projet répond à chaque critère d'éligibilité ; chaque en-tête de fiches donne les informations essentielles sur le projet et rappelle le cas échéant les montants alloués au projet sur les précédents emprunts verts et responsables réalisés par la Région depuis 2014 ;
- Une évaluation, quand cela est possible, de l'alignement du projet quant au premier objectif (Atténuation du changement climatique) de la taxonomie verte européenne

Comme l'an dernier, c'est un exemple de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé, les dispositifs portant sur une multitude de petits projets.

- Une lecture des projets financés par l'emprunt vert et responsable 2021 sous l'angle des Objectifs de développement durable établis par les Nations Unies ;
  - ▶ Les cibles des objectifs de développement durable auxquels répond chaque projet sont identifiés comme tels dans l'en-tête de chaque fiche projet ;
  - ▶ Un tableau de synthèse est présenté pour disposer d'une vue d'ensemble de la contribution de chaque projet à chacun des objectifs ; l'approche retenue pour construire ce tableau est présentée dans la notice méthodologique. Le tableau fait également le lien avec les indicateurs d'impact mentionnés dans les fiches projets ;
  - ▶ Il ressort de cette approche que, en moyenne, chaque projet participe positivement directement à 7,2 objectifs de développement durable des Nations-Unis, à comparer à un sous-ensemble de douze objectifs de développement durable qui peuvent potentiellement s'appliquer directement aux projets d'investissement financés par l'emprunt vert et responsable 2021<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> cf. Notice méthodologique

## ÉVALUATION DE L'ALIGNEMENT DES PROJETS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

L'ensemble des projets ont été sélectionnés conformément aux critères d'éligibilité régionaux, définis au sein du cadre des émissions obligatoires vertes, sociales et durables de la Région Île-de-France.

Lorsque cela a été possible, l'évaluation par la loi de l'alignement des projets au 1er objectif de la taxonomie européenne « Atténuation du changement climatique » a été réalisée. Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des projets financés par l'emprunt 2021 alignés à l'objectif.

TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE						
ACTIVITÉ DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE	Critères techniques de l'activité économique	Critères DNSH				
		Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
<b>6.14 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES</b>						
<b>Projets métro</b>						
Métro ligne 4	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Métro ligne 11	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
<b>Projets tramways</b>						
Tramway ligne T4	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Tramway ligne T9	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Tramway ligne T12	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
<b>Projets liaisons ferroviaires</b>						
ÉOLE	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
<b>6.15 INFRASTRUCTURES FAVORABLES AUX TRANSPORTS ROUTIERS ET AUX TRANSPORTS PUBLICS À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE</b>						
<b>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</b>						
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné

Il est constaté que la France a mis en œuvre des politiques, réglementations et cadres suffisants afin de s'aligner avec les **garanties sociales minimales** de la taxonomie européenne. D'importantes mesures sont prises par la Région Île-de-France en plus du cadre national pour assurer l'alignement avec les garanties minimales de la taxonomie européenne, comme rappelées au sein du cadre des émissions obligatoires de la Région.



### ALIGNEMENT DU PROJET A LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Atténuation du changement climatique	✓
Adaptation au changement climatique	
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	
Transition vers une économie circulaire	
Prévention et réduction de la pollution	
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	

L'ensemble des données relatives à l'alignement des projets quant aux critères d'éligibilité régionaux ainsi qu'à la taxonomie européenne sont disponibles sur le portail finances de la région : <https://www.iledefrance.fr/financement-region>

### Processus d'élaboration du reporting 2021

**Février 2022** Lancement du processus d'allocation et de sélection des projets

**Mars 2022** Echange avec les directions opérationnelles concernées en vue d'identifier un ensemble de projets éligibles

**Mai 2022** Arrêt par la direction des finances d'une première sélection prévisionnelle des projets

**Mai-juin 2022** Vérification du montant des dépenses sur chaque projet par la mission du contrôle de gestion et décisionnel financier

**Juin 2022** Chaque direction concernée prépare le reporting sur les projets identifiés, en illustrant en quoi chaque projet et dispositif répond bien aux critères d'éligibilité, et en remplissant une grille d'indicateurs d'impact, portant notamment information sur la méthodologie utilisée

**Septembre 2022** Consolidation, harmonisation et contrôle de cohérence par la direction des finances de l'ensemble des informations produites

**05 octobre 2022** Tenue du comité de finance durable (CFD) arrêtant définitivement les projets sélectionnés

**Octobre 2022** Mise en forme et traduction du reporting

**Fin 2022** Publication du reporting finalisé

# 29

Projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2021

# 48%

Part des projets et dispositifs reconduits cette année par rapport à l'an dernier

# 15

Nouveaux projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2021

# 7,2

Nombre moyen d'objectifs de développement durable des Nations-Unies auxquels contribue directement chaque projet ou dispositif financé

# Synthèse des impacts des projets et de l'empreinte de l'émission verte et responsable de 2021

	Objet du projet	Impacts des projets & dispositifs présentés				Empreinte de l'émission verte et responsable 2021 (impact projet pondéré par le poids de l'emprunt dans le financement du projet)					
		Montant total du projet en MC (1)	Emissions de CO <sub>2</sub> (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus par le projet*	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant de l'emprunt vert et responsable 2021 alloué au projet en MC(2)	Poids (2) / (1)	Emissions de CO <sub>2</sub> (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus	Périmètre couvert par les indicateurs (Montant reporté / Montant dispositif)	
<b>BÂTIMENTS DURABLES</b>											
<i>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</i>											
Lycée neuf de Cormeilles-en-Parisis	NOUVEAU PROJET	Construction neuve	43,8	55	6	1200	11,8	26,9 %	15	2	100 %
<i>Projets de rénovation de lycées</i>											
Lycée Albert Camus (Bois-Colombes)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	53,7	49	1	1 570	11,2	20,9 %	10	0,2	16 %
Lycée Eugène Ronceray (Bezons)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	64,4	157	15	1 150	20,5	31,8 %	50	5	30 %
Lycée Georges Brassens (Villeneuve-le-Roi)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	73,1	19	3	1 200	21,5	29,4 %	6	1	31 %
Lycée Pierre Mendès France (Ris-Orangis)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	47,0	90	2	1 200	16,1	34,3 %	31	1	23 %
<i>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</i>											
La Contemporaine (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine)		Construction neuve	29,5	113	87	25 000	2,0	6,8 %	8	6	9 %
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Campus Condorcet		Construction neuve	38,8	44	101	16 966	2,1	5,3 %	2	5	9 %
Bâtiment « Première pierre » à Serris (Val d'Europe)	NOUVEAU PROJET	Construction neuve	35,1	10	101	801	4,1	11,7 %	1	12	19 %
Grand Espace Documentaire - Campus Condorcet		Construction neuve	102,3	285	262	30 950	4,0	3,9 %	11	10	19 %
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - LANDY 2		Construction neuve	35,1	10	101	801	5,7	16,2 %	2	16	27 %
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - SYNERGIE 2	NOUVEAU PROJET	Construction neuve	19,0	19	57	181	3,6	19,1 %	4	11	17 %
<b>TRANSPORT SOBRES EN CARBONNE</b>											
<i>Projets métro</i>											
Métro ligne 4		Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)	307,1	570	2 180	755 800	19,0	6,2 %	35	135	15 %
Métro ligne 11		Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier	1 298,0	3 255	9 216	331 000	110,6	8,5 %	277	785	85 %
<i>Projets tramways</i>											
Tramway ligne T4		Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil	255,8	-	1 816	62 000	31,1	12,1 %	-	221	25 %
Tramway ligne T9		Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville	403,3	1 338	2 863	70 000	36,0	8,9 %	119	255	29 %
Tramway ligne T12		Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes	526,0	2 534	4 095	40 000	58,2	11,1 %	280	453	46 %
<i>Projets liaisons ferroviaires</i>											
EOLE		Prolongement du RER E à l'ouest	3 740,9	8 040	26 554	1 400 000	123,7	3,3 %	266	878	100 %
<i>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</i>											
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)		Nouvelle ligne de bus entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes	124,0	-	880	47 000	1,8	1,5 %	-	13	100 %
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>											
<i>Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales</i>											
Forage géothermique au Dogger à Vigneux-sur-Seine	NOUVEAU PROJET	Réalisation d'un doublet géothermique sur réseau de chaleur	12,7	7 000	28	14 000	1,9	14,8 %	1 033	4	74 %
Extension du réseau de chaleur géothermique au Blanc-Mesnil	NOUVEAU PROJET	Extension du réseau de chaleur géothermique	5,8	3 000	-	2 200	0,6	10,4 %	313	-	24 %
Installation d'ombrières photovoltaïques à Montlhéry	NOUVEAU PROJET	Installation photovoltaïque et vente sur le réseau	0,2	12	-	5	0,04	21,0 %	2	-	2 %
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE</b>											
<i>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</i>											
Réouverture et renaturation de la Bièvre au parc du Coteau sur le secteur aval raspail	NOUVEAU PROJET	Redécouverte d'une section de rivière urbaine enfouie et disparue	2,8	-	-	700 000	0,3	9,1 %	-	-	100 %
<i>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</i>											
Restauration des berges du ru du Bras St Père et des espaces	NOUVEAU PROJET	Reconstitution de la continuité écologique des berges de Marne	1,7	-	-	107 949	0,1	4,4 %	-	-	100 %
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ</b>											
<i>Dispositif : Action sociale</i>											
Covid-19 - Déploiement de lits de réanimation éphémères	NOUVEAU PROJET	Accroissement des capacités franciliennes de soin en réanimation	10,0	-	-	421	2,9	9,1 %	-	-	100 %
<b>LOGEMENT ABORDABLE</b>											
<i>Dispositifs : Soutien au logement social</i>											
Résidence Charlotte Perriand	NOUVEAU PROJET	Réalisation d'une résidence étudiante de 179 logements PLUS	9,6	-	-	179	1,3	13,7 %	-	-	-
<b>DES INFRASTRUCTURES DE BASE ABORDABLES (TRANSPORTS, ÉNERGIE, ESPACES VERTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES)</b>											
Rénovation du centre de formation du club de football Red Star	NOUVEAU PROJET	Rénovation du centre de formation du club de football Red Star	2,2	-	-	60	1,0	45,5 %	-	-	13 %
Grand centre de ressources, d'expertises et de performance sportives d'Île-de-France (CREPS)		Construction neuve et restructuration	32,0	-	-	320	4,3	13,4 %	-	-	56 %
Aménagement de l'île de loisirs de la Corniche-des-Forts		Aménagement extérieur d'un parcours pédagogique	14,7	-	2	147 565	2,4	16,2 %	-	0,3	31 %
<b>SOUTIEN À LA CRÉATION D'EMPLOI, PRÉVENTION &amp; LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE LIÉS AUX CRISES</b>											
<i>Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation</i>											
Soutien à l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)		Prêt d'honneur et fonds de garantie France Active / Adie	1,0	-	-	1 179	1,0	100 %	-	-	45 %
<b>TOTAL CATÉGORIES DE PROJETS VERTS</b>			-	26 600	48 368	3 610 973	-	-	2 466	2 812,9	-
<b>TOTAL CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX</b>			-	-	2	149 724	-	-	-	0,3	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			-	26 600	48 370	3 760 697	-	-	2 466	2 813,2	-

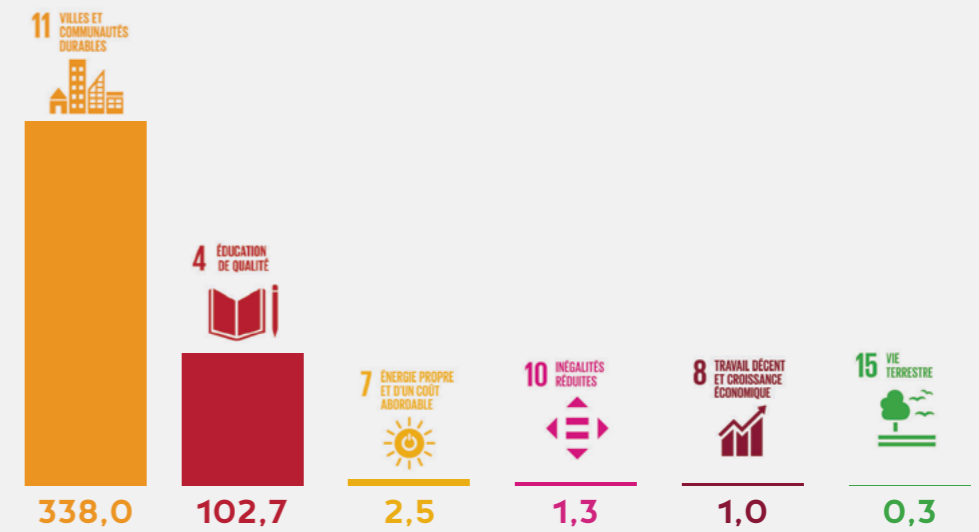
\* somme des ETP chantiers et ETP exploitation, y compris ETP insertion le cas échéant



# Lecture des projets financés sous l'angle des objectifs de développement durable des Nations Unies

- Le tableau suivant compile la contribution de chaque projet aux cibles des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Celle-ci est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.
- Pour chaque projet, la cible principale de l'objectif de développement durable principal est identifiée par une couleur de surlignage.
- Les projets ont été appréciés au regard des cibles de onze objectifs sur dix-sept (voir Annexe 1.2 de ce reporting [page 91]).
- Le graphique ci-contre indique à quelle échelle chaque ODD principal est financé par l'intermédiaire des projets présentés au sein de ce reporting. Il met ainsi en lumière la prédominance du financement alloué à l'ODD 11 « Villes et communautés durables », ce qui est cohérent à la fois avec la nature de collectivité territoriale ainsi que la dominante urbaine de la Région Île-de-France.

## MONTANT DE FINANCEMENT DES ODD PRINCIPAUX (EN M€)



CATEGORIE PROJETS	PROJETS VERTS	ODD PRINCIPAUX		
		1 PAS DE PAUVRETE	4 EDUCATION DE QUALITE	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Lycée neuf à Corneilles-en-Parisis			4.1	6.5
Lycée Albert Camus (Bois-Colombes)			4.1	6.5
Lycée Eugène Ronceray (Bezons)			4.1	6.5
Lycée Georges Brassens (Villeneuve-le-Roi)			4.1	6.5
Lycée Pierre Mendès France (Ris-Orangis)			4.1	6.5
La Contemporaine (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine)			4.1	6.5
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Campus Condorcet			4.1	
Bâtiment « Première pierre » à Serris (Val d'Europe)			4.1	6.5
Grand Espace Documentaire - Campus Condorcet			4.1	
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Landy 2			4.1	6.5
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - SYNERGIE 2			4.1	
Métro ligne 4				6.5
Métro ligne 11				
Tramway ligne T4				6.5
Tramway ligne T9				
Tramway ligne T12				
EOLE				
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)				
Forage géothermique au Dogger à Vigneux-sur-Seine				
Extension du réseau de chaleur géothermique au Blanc-Mesnil				
Installation d'ombrières photovoltaïques à Montlhéry				
Réouverture et renaturation de la Bièvre au parc du Coteau sur le secteur aval raspail				6.6
Restauration des berges de Marne, du ru du Bras St Père et des espaces associés quai de la gourdine à Lagny-Sur-Marne				6.6
Résidence Charlotte Perriand		1.b		
Rénovation du centre de formation du club de football Red Star				6.4
Grand centre de ressources, d'expertises et de performance sportives d'Île de France (CREPS)				6.4
Aménagement de l'île de loisirs de la Corniche-des-Forts				6.6
Soutien à l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)		1.b		

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE	INDICATEUR D'IMPACT DE L'ODD PRINCIPAL	
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 20
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 22
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 24
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 26
7.2	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 28
7.2	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 30
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 32
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 34
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 36
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 38
	8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 40
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 44
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 46
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2	15.1	Émissions de CO2 évitées	page 48
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 50
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 52
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 54
	8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2	15.1	Émissions de CO2 évitées	page 56
7.2	8.4	9.1		11.3	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 60
7.2	8.4	9.1		11.3	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 62
7.2	8.4	9.1		11.3	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 64
				11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 68
				11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 70
7.1		9.1	10.3	11.1	12.7	13.2		Nombre de bénéficiaires	page 74
				11.3	12.7	13.2		Nombre de bénéficiaires	page 82
7.2		9.1	10.2	11.3	12.7	13.2		Nombre de bénéficiaires	page 84
			10.2	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 86
	8.3		10.2	11.a	12.7			Nombre de bénéficiaires	page 90

## BÂTIMENTS DURABLES

Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Région a adopté un nouveau programme prévisionnel d'investissement pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. C'est un doublement des moyens qui seront consacrés à l'enseignement secondaire, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires : 90 000 lycéens supplémentaires sont en effet attendus en Île-de-France entre 2012 et 2030, reflet de la dynamique du territoire.

Les objectifs environnementaux prioritaires pour les nouveaux projets de construction à venir seront centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie ; du respect de la biodiversité du site et de la gestion de l'eau à l'échelle de parcelle ; de la qualité de l'air et de l'acoustique ; de la réduction des nuisances des chantiers et de la gestion des déchets.

▣ **Élaboration des guides techniques sectoriels d'aménagement durable**, qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire pour les lycées, projets inscrits dans le cadre des relations Etat-Région s'agissant de l'enseignement supérieur.

▣ **Forme d'interventions** :

- Lycées : maîtrise d'ouvrage avec mandataire,
- Enseignement supérieur : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe.

▣ **Public ciblé** : lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs.

## LYCÉE NEUF DE CORMEILLES-EN-PARISIS

NOUVEAU PROJET

## Projets de construction de lycées neufs et d'internats



Objet	Construction neuve
Lieux	Cormeilles en Paris
Dates clés	Appel d'offres travaux en 2020 Chantier en cours depuis fin 2020
Montant total du projet	43,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	11,8 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération consiste en la construction d'un lycée neuf général et technologique de 1200 places sur la commune de Cormeilles-en-Parisis (95). L'établissement sera constitué :
  - d'un pôle d'enseignement général réunissant 910 élèves, répartis dans 26 divisions,
  - d'un pôle d'enseignement technologique (STMG) accueillant 140 élèves dans 4 divisions,
  - d'une offre d'enseignement technologique post-bac (BTS et CPGE) avec 70 élèves dans 2 divisions pour le BTS SIO et 96 élèves dans 2 divisions pour la CPGE.
- Un peu plus de 70% de la structure pédagogique est ainsi dédiée à des formations de la filière générale, répondant à un besoin dans le bassin démographique.
- Le projet de construction du lycée se situe sur un terrain nu d'environ 20 000m<sup>2</sup> dans la zone d'aménagement des Battiers Ouest qui comprend les autres constructions suivantes :
  - une école de musique et de danse sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cormeilles,

- un gymnase au sein d'un centre sportif,
- une Maison de la jeunesse.

- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur. Le niveau énergie 3 et carbone 1 (E3C1) sera atteint, tout comme le niveau 1 du label bâtiment biosourcé, adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien.

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux ont débuté fin 2020, et se sont poursuivis en 2021, avec un objectif d'accueil des premiers élèves pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	6 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 200 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	55 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte du niveau E3C1 (Energie 3 et Carbone 1) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Débits limités des installations de plomberie (robinet, WC, urinoirs). L'objectif de consommation en eau potable souhaité inférieur à 3 m<sup>3</sup>/élève par an est respecté.</li> <li>Les eaux pluviales en provenance des toitures du lycée sont dirigées vers une bache de récupération des eaux pluviales de capacité 50 m<sup>3</sup> permettant d'alimenter une grande partie des besoins sanitaires (WC et urinoirs) et d'arrosage du projet et réaliser une économie d'eau potable évaluée à 826,4 m<sup>3</sup>/an.</li> <li>Recours à des matériaux biosourcés (le niveau 1 du label bâtiment biosourcé : 18kg/m<sup>2</sup> est atteint)</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Toitures végétalisées en grande partie, afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé.</li> <li>Volume de terre réutilisées in situ représente plus de 2500 m<sup>3</sup>.</li> <li>Replantation d'une espèce protégée (« souci des champs ») sur un autre site à proximité immédiate avant la réalisation des travaux.</li> <li>Plus de 100 arbres sont plantés dans le cadre du projet, alors que le terrain était une friche.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles...)</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>



## LYCÉE ALBERT CAMUS À BOIS-COLOMBES

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



Objet	Rénovation globale et extension de capacité de 400 places
Lieux	Bois-Colombes
Dates clés	Appel d'offres travaux fin 2020 - début 2021 Chantier en cours depuis mi 2021.
Montant total du projet	53,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	11,2 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération consiste en la réhabilitation d'une partie des bâtiments existants et l'extension de ceux-ci. Il prévoit aussi la mise en place d'un internat et la reconstruction de logements de fonction.
- L'opération est réalisée en maintenant les élèves sur place donc avec une opération « tiroir » et la mise en place de bungalow provisoires sur le terrain de sport attenant.
- La structure pédagogique à terme portera l'effectif total à 1470 élèves pour 42 divisions, soit 420 places supplémentaires par rapport à la capacité théorique avant les travaux.
- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur. L'atteinte d'objectif énergétique : basse consommation dans l'existant pour les bâtiments restructurés (80kWh/m<sup>2</sup> SHON) et dans le neuf pour l'extension et l'internat (50kWh/m<sup>2</sup> SHON), adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien, permettent d'atteindre des standards élevés en terme de conception bioclimatique.

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux ont débuté mi 2021 avec la réalisation d'un lycée provisoire permettant de libérer des espaces à la rentrée des vacances de la Toussaint 2021, et ainsi débiter les travaux de rénovation.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	1 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1470 élèves + 100 internes	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	48.96 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte d'objectif énergétique : basse consommation dans l'existant pour les bâtiments restructurés (80kWh/m<sup>2</sup> SHON) et dans le neuf pour l'extension et l'internat (50kWh/m<sup>2</sup> SHON). Ces objectifs visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Débits limités des installations de plomberie (robinet, WC, urinoirs).</li> <li>Récupération des eaux pluviales dans une cuve de 30 m<sup>3</sup> de capacité permettant d'alimenter une grande partie des besoins sanitaires (WC et urinoirs) et d'arrosage du projet et réaliser une économie d'eau potable évaluée à 1100 m<sup>3</sup>/an.</li> <li>Toitures végétalisées en grande partie, afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Maintien des composteurs déjà mis en œuvre.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> <li>Présence d'un internat sur le site permet d'assurer un large recrutement géographique des élèves.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>



## LYCÉE EUGÈNE RONCERAY À BEZONS

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



Objet	Rénovation globale et Création d'un internat de 100 places
Lieux	Bezons
Dates clés	Appel d'offres travaux en 2018 Chantier en cours depuis début 2019.
Montant total du projet	64,4 MC
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	20,5 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération vise la refonte globale du site comprenant la restructuration du bâtiment principal et son extension, la démolition des ateliers et du bâtiment logements, la rénovation du gymnase et la création d'un internat de 100 places, d'une demi pension indépendante et d'un nouveau bâtiment logements. Les surfaces à créer représentent environ 18 000 m<sup>2</sup> (Sdp). Les accès seront revus en cohérence avec le mail paysager vers les berges de Seine réalisé par la ville en 2013.
- Le site du lycée sera composé de 5 établissements indépendants distincts du point de vue de la sécurité incendie, sur un terrain complètement réaménagé avec une nouvelle organisation des terrains de sports et des espaces extérieurs. Les effectifs seront de l'ordre de 1048 élèves pour 42 divisions. Les 5 bâtiments sont répertoriés comme suit :
  - Bâtiment A : Le Bâtiment d'enseignement qui accueille l'enseignement général et technologique tertiaire / hôtellerie qui sera rénové et étendu.
  - Bâtiment B : La demi-pension (bâtiment neuf).
  - Bâtiment C : L'internat (bâtiment neuf).
  - Bâtiment D : Le Gymnase (réhabilitation du gymnase existant).
  - Bâtiment E : Les 10 logements de fonction.

- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur. L'atteinte d'objectif énergétique comme la basse consommation dans l'existant pour les bâtiments restructurés (80kWh/m<sup>2</sup> SHON) et dans le neuf (50kWh/m<sup>2</sup> SHON), adossée à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien, permettent d'atteindre des standards élevés en terme de conception bioclimatique.

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux ont débuté début 2019, et sont finalisés pour les premières phases de travaux, avec notamment l'ouverture au public de la demi-pension et de l'internat lors de la rentrée scolaire 2021 et l'ouverture de l'extension du bâtiment enseignement lors du premier semestre 2022. Les travaux se poursuivent pour une finalisation de l'ensemble des phases en 2024.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	15 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1050 élèves + 100 internes	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	157 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte d'objectif énergétique : basse consommation dans l'existant pour les bâtiments restructurés (80kWh/m<sup>2</sup> SHON) et dans le neuf (50kWh/m<sup>2</sup> SHON). Ces objectifs visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>L'internat est équipé d'une récupération de chaleur sur les eaux grises.</li> <li>Débits limités des installations de plomberie (robinet, WC, urinoirs).</li> <li>Récupération des eaux pluviales dans une cuve de 40 m<sup>3</sup> de capacité permettant d'alimenter plus de 25% des besoins journaliers.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un compost de 800 litres pour la demi-pension.</li> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Toitures végétalisées mises en œuvre.</li> <li>Surfaces plantées importantes : lisières du site, parking et jardins privés, pelouse rustique à l'intérieur de la piste d'athlétisme.</li> <li>Les essences plantées seront locales (de la vallée de la Seine) et peu allergènes.</li> <li>Mise en place de zones humides et des surélévations topographiques sèches au niveau du parcours de santé.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> <li>Présence d'un internat sur le site permet d'assurer un large recrutement géographique des élèves.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>



## LYCÉE GEORGES BRASSENS À VILLENEUVE-LE-ROI

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



Objet	Reconstruction sur site
Lieux	Villeneuve-le-Roi
Dates clés	Appel d'offres démolition en 2019 Appel d'offres travaux en 2020 Chantier en cours depuis mi 2019 (désamiantage et démolition) et début 2021 (reconstruction).
Montant total du projet	73,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	21,5 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La cité scolaire régionale Georges Brassens située à Villeneuve le Roi a été construite dans les années 60. Elle est située en périphérie d'une zone d'activité.
- La cité mixte Georges Brassens était composée de 5 bâtiments (administration/logements, lycée, collège, demi-pension/CDI et gymnase). Ces bâtiments présentaient de fortes dégradations et de nombreuses non-conformités. C'est pourquoi une restructuration globale du site a été retenue. L'objectif majeur qui sous-tend cette restructuration globale du site est la partition du collège et du lycée par la création de deux établissements scolaires autonomes et indépendants.
- L'opération d'extension et restructuration du lycée Georges Brassens est portée par la région Île-de-France, qui souhaite offrir un lycée d'une capacité de 1200 élèves, une demi-pension, l'extension du gymnase et des équipements sportifs de plein air.

Cette opération comprend ainsi :

- La démolition du bâtiment A « administrations / logements » d'une surface SHON d'environ 1621 m<sup>2</sup> qui sera désamianté avant d'être démolie.

- La construction de plusieurs extensions avec une surface globale de près de 6000 m<sup>2</sup>.

- La restructuration complète de certains éléments.

- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur. Le niveau énergie 2 et carbone 1 (E2C1) sera atteint, tout comme le niveau 1 du label bâtiment biosourcé, adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien.

## ► VIE DU PROJET

- La démolition a été réalisée de mi 2019 à début 2021, avec le démarrage de la reconstruction dans la foulée.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	3 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1200 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	10,2 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 50% minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte du niveau E2C1 (Energie 2 et Carbone 1) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Mise en place de ballon thermodynamique.</li> <li>Les eaux pluviales en provenance des toitures du bâtiment accueil sont dirigées vers une cuve de récupération des eaux pluviales d'une capacité 40 m<sup>3</sup> permettant d'alimenter une grande partie des besoins sanitaires (WC et urinoirs).</li> <li>Toitures végétalisées en grande partie, afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé.</li> <li>Recours à des matériaux biosourcés (le niveau 1 du label bâtiment biosourcé : 18kg/m<sup>2</sup> est atteint)</li> <li>Près de 10% des terres excavées sont réutilisées sur site.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin à ciel ouvert). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Prise en compte de la réalisation de l'opération sur un terrain partiellement inondable.</li> <li>Amélioration de la perméabilité des sols avec une réduction de 10% du coefficient d'imperméabilisation initial.</li> <li>Réalisation d'un diagnostic 4 saisons ayant permis d'identifier l'absence d'espèces protégées sur le site.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>



## LYCÉE PIERRE MENDÈS-FRANCE À RIS-ORANGIS

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



Objet	Rénovation globale et extension de 600 places
Lieux	Ris-Orangis
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre en 2017 - Etudes en 2018-2019 Appel d'offres travaux en 2020 - Chantier en cours depuis fin 2020.
Montant total du projet	47 MC
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	16,1 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération consiste en la transformation d'un lycée professionnel en lycée polyvalent, avec un doublement de l'effectif qui passera de 600 élèves à 1200.

Pour ce faire, sont réalisés environ :

- 6000m<sup>2</sup> de démolition,
- 8500 m<sup>2</sup> de constructions neuve : 8500m<sup>2</sup> environ,
- 1550 m<sup>2</sup> de restructuration environ 1546m<sup>2</sup>,
- 3800 m<sup>2</sup> de rénovation (Bâtiment B).

- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur. Le niveau énergie 3 et carbone 1 (E3C1) sera atteint, tout comme le niveau 1 du label bâtiment biosourcé, adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien.

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux ont débuté en 2020, avec la réalisation d'un lycée provisoire de 3500m<sup>2</sup> et des aménagements VRD afférents (voirie et parking) livrés en novembre 2020. Les travaux portant sur la rénovation globale du lycée ont alors pu démarrer suite à cette livraison avec un objectif de livraison du bâtiment neuf courant 2022, avant la finalisation de la rénovation du bâtiment B et la finalisation des espaces extérieurs en 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	2 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1200 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	90 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte du niveau E3C1 (Energie 3 et Carbone 1) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Mise en place d'une installation solaire thermique collective pour les logements.</li> <li>Mise en place de panneaux photovoltaïque sur la toiture du bâtiment maintenance.</li> <li>Débits limités des installations de plomberie (robinet, WC, urinoirs).</li> <li>Recours à des matériaux biosourcés (le niveau 1 du label bâtiment biosourcé : 18kg/m<sup>2</sup> est atteint).</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Toitures végétalisées déployées sur les bâtiments neufs.</li> <li>Mise en œuvre de revêtement perméable dans les cours de récréation.</li> <li>Création de 3 zones de collecte spécifique des déchets verts.</li> <li>L'emprise des bâtiments construits repose pour une bonne part sur les bâtiments déconstruits, pour limiter l'impact sur la flore.</li> <li>Les essences employées dans les espaces paysagers du site sont en majeure partie des végétaux indigènes adaptés aux conditions climatiques du site.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>



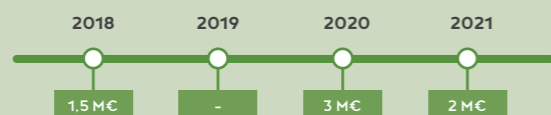
## BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE - LA CONTEMPORAINE

### Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Nanterre
Dates clés	Réception en 2021
Montant total du projet	29,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	34,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	2 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



#### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La BDIC est une institution de référence en histoire contemporaine, véritable mémoire historique des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles. Ses fonds sont réputés pour leur richesse dans le domaine des relations internationales. Elle était jusqu'alors installée sur deux sites distants : la bibliothèque et les archives sur le campus de Nanterre et le musée au sein de l'Hôtel national des Invalides à Paris.
- La construction de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine est portée par l'Etat (avec l'appui du rectorat de Versailles), qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le budget estimé s'élève à 29,5M€ TDC. Le financement dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région est pris en charge par l'Etat (15,8 M€), la Région (10 M€), l'Université (2,3 M€) et la CDC (1,4 M€). La BDIC est une bibliothèque interuniversitaire rattachée administrativement à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND).
- Le jury de sélection de maîtrise d'œuvre réuni en avril 2016 a retenu l'architecte Bruno Gaudin comme maître d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Ce nouveau bâtiment, de 5031 m<sup>2</sup> utiles, sera construit tout à côté de la gare RER Nanterre

Université. Il réunira l'ensemble des services de la BDIC, notamment ceux destinés au public, et permettra d'assurer des conditions de conservation adaptées aux collections patrimoniales (œuvres du musée et archives).

- Le projet conçu par l'agence Bruno Gaudin a permis de réunir l'ensemble des collections et d'amplifier l'ouverture au grand public en visant 25000 visiteurs par an. Un espace d'exposition permanente a été créé. Les espaces de consultation permettent l'accueil d'environ 180 personnes en instantané, soit une augmentation de 50%.

#### ► VIE DU PROJET

- Chantier retardé par la crise sanitaire.
- A ce stade : ouverture au public en octobre 2021.
- A venir : solde financier et clôture.

#### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	87 ETP	A-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	25 000	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	113 teqCO <sub>2</sub> /an	E-4



#### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

##### Management environnemental et éco-conception des projets

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental intégrant les compétences développement durable, maîtrise d'œuvre compétente en développement durable.
- Tableau de bord des exigences environnementales, issu d'un guide régional en matière d'aménagement et de construction durable, mis à jour à chaque phase du projet : conception, réalisation, exploitation.
- Démarche environnementale élargie : énergie, qualité de l'air intérieur, éclairage naturel des circulations, démarche en coût global et bilan en fin d'opération, gestion des déchets.

##### Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Optimisation de la conception bioclimatique.
- Ventilation adaptée avec débit supérieur à la réglementation, Matériaux en contact avec l'air intérieur de classe A+.
- Niveau du label Effinergie + visé : RT 2012-30%.
- Réduction de l'énergie grise. Les émissions eq CO<sub>2</sub> sont calculées pour comparer différentes variantes constructives.
- L'analyse de cycle de vie du bâtiment dans sa globalité réalisée en phase PROJET.
- Charte de chantier vert limitant les nuisances et bilan en fin de chantier.
- Recours à la géothermie.
- Limitation de l'îlot de chaleur urbain.
- Gestion alternative des eaux de pluie.
- Projet situé à proximité de la station du RER « Nanterre Université ».

##### Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Possibilité de traverser la parcelle et priorité aux cheminements piétons.

##### Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Ouverture de la BDIC à tous les publics et notamment à la population locale avec des actions spécifiques pour ce public.
- Une partie des matériaux du projet de design pourront provenir de « ressourceries » comme la Réserve des Arts.
- L'équipe de programmation muséographique est dotée d'un spécialiste en matière de handicap.

##### Respect des droits fondamentaux

- Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés.

##### Développement responsable du territoire

- Mise en œuvre des emplois d'insertion sur la phase exploitation (non chiffré).

##### Développement économique du territoire

- L'opération représente 87 emplois pour la phase chantier.

##### Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).
- Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).

##### Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (BDIC) et l'université UPOND.
- Carnet de vie, sensibilisation des usagers.

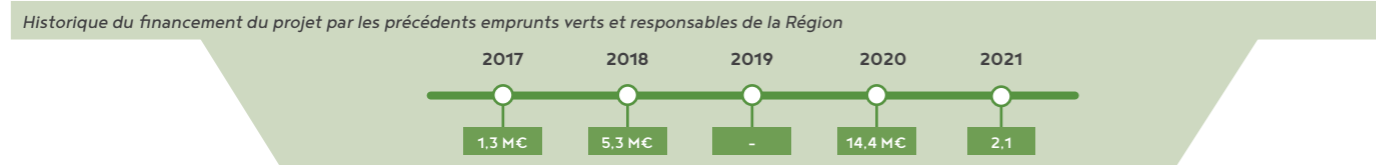


# ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES - CAMPUS CONDORCET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Livré en 2021
Montant total du projet	38,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 par les emprunts verts et responsables	2,1 M€



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment de recherche de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme le Grand Équipement Documentaire (GED), cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement Public de Coopération scientifique Campus Condorcet (EPCS).
- L'agence d'architecture Pierre-Louis FALOCI a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 8 760 m<sup>2</sup> de surface de plancher, se développe sur sept niveaux. Il présente une géométrie triangulaire, qui épouse la forme du terrain et s'enroule autour d'un patio équipé de gradins.

- Le projet permet d'accueillir huit centres de recherche, parmi lesquels, à titre d'exemple, le Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, le Centre de recherche Chine-Corée-Japon. Le bâtiment accueillera plus de 900 personnes, chercheurs, doctorants et personnels administratifs.

## ► VIE DU PROJET

- A ce stade : Le bâtiment a été réceptionné le 30 juin 2021. Les utilisateurs en ont pris possession progressivement à compter du 8 juillet 2021. Les réserves à la réception sont levées.
- A venir : remise du bâtiment à l'Etat.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	101 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	6 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	16 966	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	44,30 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment.</li> <li>Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés.</li> <li>Charte de chantier vert limitant les nuisances.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit la recherche du niveau « Effnergie + », ce qui représente une diminution des consommations de 20%.</li> <li>Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV, forte utilisation du bois issus de forêts gérées durablement (126 000 dm<sup>3</sup> soit 13 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>).</li> <li>Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle.</li> <li>Forte présence du végétal avec l'aménagement de 700 m<sup>2</sup> d'espaces verts, 1000 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées sur 30 cm de pleine terre, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.</li> <li>Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de 17 000 heures d'insertion (soit en équivalent temps plein 6 emplois).</li> <li>Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des conditions de travail des doctorants en leur offrant des espaces dédiés.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des emplois d'insertion.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération représente 101 emplois pour la phase chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).</li> <li>Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EHESS) et les collectivités territoriales.</li> <li>Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.</li> </ul>

# BÂTIMENT « PREMIÈRE PIERRE » À SERRIS (VAL D'EUROPE)

Projet de construction dans l'enseignement supérieur

NOUVEAU PROJET



Objet	Construction neuve
Lieux	Serris (77)
Dates clés	Consultation travaux
Montant total du projet	35,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	85%
Financement 2021 par les emprunts verts et responsables	4,1 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Ile de France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement ;
- L'agence d'architecture Aline et Jean Harari a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération.
- Le projet conçu par Jean Harari s'est inscrit dans la démarche Bâtiment Durable Francilien. Il prévoit une forte présence du végétal (toiture, cour plantée en pleine terre), la récupération des eaux pluviales, un usage très important du bois (structurel) et la mise en œuvre de brique de réemploi. Des isolants bio-sourcés sont prévus.
- Le futur bâtiment accueillera un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine du tourisme et intégrera l'Institut Francilien d'Ingénierie des Services actuellement hébergé par Val d'Europe dans le bâtiment Erasme depuis sa création en 2002. Il accueillera 1500 étudiants.

## ► VIE DU PROJET

- A ce stade : analyse des offres en cours.
- A venir : statuer sur la relance de la consultation

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	89 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	12 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	801	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	10 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment.</li> <li>• Programme environnemental priorisant une approche passive pour assurer les besoins de manière naturelle.</li> <li>• Engagement d'une démarche « Bâtiment Durable Francilien » et atteinte du niveau Argent au stade conception.</li> <li>• Conception privilégiant la préfabrication, le réemploi (briques, terre végétale), l'évolutivité (parking à rdc transformable), les matériaux recyclés (granulats pour la chappe).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 20% voir le niveau passif</li> <li>• Intégration d'une Analyse du Cycle de vie du bâtiment (objectif niveau C1 voire C2) - Au niveau APS, stockage de 1703 tonnes de CO<sub>2</sub>. Atteinte du niveau 3 du label biosourcé.</li> <li>• Mise en œuvre de matériaux bio-sourcés (isolant en laine de bois, menuiseries extérieures en bois) - Atteinte du niveau 3 du label biosourcé.</li> <li>• Taux d'espaces verts et de perméabilité d'au moins 20%, toiture végétalisée avec nichoirs</li> <li>• Récupération des eaux de pluie pour arrosage des espaces verts (99% de couverture) et réduction des besoins en eau potable (&lt;250l/m<sup>2</sup>/an).</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'heures d'insertion (5% des heures réalisées minimum).</li> <li>• Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.</li> <li>• Accessibilité tout handicap et salle grise avec réduction des CEM.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des conditions de travail des étudiants.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet s'inscrit dans une logique de renforcement des qualifications des populations du territoire dans un secteur carencé dans le domaine de l'enseignement supérieur.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opération représente 89 emplois pour la phase chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques. Achats responsable et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (Université Gustave Eiffel), les collectivités territoriales.</li> </ul>

# GRAND ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE - CAMPUS CONDORCET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Livraison le 8 mars 2021
Montant total du projet	102,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	4 M€



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du Grand Équipement Documentaire est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme l'EHESS, cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement public de coopération scientifique (EPCS).
- L'agence d'architecture Elisabeth de Portzamparc a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment d'une surface de 23 020 m<sup>2</sup> de surface de plancher se développe sur six niveaux plus un sous-sol. Le bâtiment en forme de H s'organise autour d'un atrium.
- Le Grand Equipement Documentaire, cœur du campus Condorcet, rassemble des collections actuellement réparties entre quarante-cinq bibliothèques distinctes et constituera un équipement scientifique de tout premier plan pour les chercheurs franciliens de LSHS (Lettres,

Sciences Humaines et Sociales), et au-delà pour l'ensemble des forces de recherche nationales en sciences humaines et sociales.

### ► VIE DU PROJET

- Emménagement des équipes du GED et installation progressive des fonds documentaires.
- A ce stade : ouverture aux chercheurs des établissements membres du Campus Condorcet.
- A venir : ouverture à tous les publics académiques en septembre 2022.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	245 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	17 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	30 950	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	285 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment.</li> <li>Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés.</li> <li>Charte de chantier vert limitant les nuisances.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation de la conception bioclimatique telle que : BBIO ≤ BBIOMAX.</li> <li>Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils).</li> <li>Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle.</li> <li>Forte présence du végétal avec la végétalisation des terrasses et la présence de jardins au nord et au sud du bâtiment, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.</li> <li>Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de 44 200 heures d'insertion dont 5 000 heures au titre de la maîtrise d'œuvre (soit 16,5 emplois en équivalent temps plein).</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> <li>Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des emplois d'insertion.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération représente 245 emplois pour la phase chantier</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émissions de CO<sub>2</sub>...).</li> <li>Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EPCS) et les collectivités territoriales.</li> <li>Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.</li> </ul>



## CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM) - LANDY 2

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Saint-Denis - Aubervilliers
Dates clés	Phase de chantier engagée en mars 2021- Livraison prévue au 4 <sup>e</sup> trimestre 2022
Montant total du projet	35,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	85,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	5,7 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 85%.
- L'agence d'architecture TANK a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, à ossature mixte bois-béton, se développe sur trois niveaux. Un jardin intérieur est créé, ainsi que deux liaisons végétalisées au bâtiment existant.
- Le projet permet de développer le CFA existant dont il constituera une extension, pour accueillir à terme plus de 1000 apprentis. En complément des surfaces pédagogiques, sont prévus une bibliothèque-centre de documentation, une restauration pour 400 couverts, des locaux administratifs, et l'hébergement de serveurs.

### ► VIE DU PROJET

- A ce stade : Lancement du chantier le 22 mars 2021, travaux de terrassement achevés, fondations réalisées à 95%, élévations du sous-sol à 80%, élévation de la charpente bois engagée
- A venir : poursuite du gros oeuvre et de la charpente bois, démarrage des lots techniques en 2022.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	89 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	12 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	801	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	10 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2



### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à six mois après la livraison du bâtiment.</li> <li>Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages.</li> <li>Charte de chantier vert limitant les nuisances.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 30%.</li> <li>Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle.</li> <li>Forte présence du végétal avec l'aménagement d'un jardin intérieur et d'une toiture végétalisée permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.</li> <li>Quatre places de stationnement sont réservées aux véhicules électriques, avec bornes de recharge.</li> <li>Un abri vélo couvert et sécurisé est réalisé.</li> <li>Gestion alternative des eaux pluviales, via des noues et un bassin de rétention. Récupération pour arrosage des espaces verts..</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'heures d'insertion.</li> <li>Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des conditions de travail des apprentis en leur offrant des espaces dédiés..</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permettra le développement du CFA du CNAM, tant en termes de capacités d'accueil que de propositions de nouveaux cursus. L'établissement s'appuyant sur un ancrage local fort, les populations locales, en particulier un public jeune, seront les premières bénéficiaires de ce projet.</li> <li>Le projet s'inscrit par conséquent dans une logique de renforcement des qualifications des populations du territoire. Il répond également aux besoins de compétences des entreprises locales.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération représente 89 emplois pour la phase chantier.</li> <li>Mise en œuvre des emplois d'insertion.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (CNAM) et la collectivité territoriale.</li> </ul>

# CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM) SYNERGIE 2

NOUVEAU PROJET



Projet de construction Enseignement supérieur et recherche

Objet	Construction neuve
Lieux	Saint-Denis - Aubervilliers
Dates clés	Phase de chantier engagée en septembre 2021 Livraison prévue au 4e trimestre 2023
Montant total du projet	19,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	90 %
Financement 2018 par les emprunts verts et responsables	3,6 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement, avec une participation du CNAM à hauteur de 10%.
- L'agence d'architecture GM Architecture (Jean Guervilly et Françoise Mauffret) a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment vient s'implanter sur un terrain auparavant totalement construit, et ménage un espace végétalisé au sud de la parcelle. Il se développe sur quatre niveaux.
- Le projet permet d'accueillir des laboratoires de biologie du CNAM, actuellement installés dans des locaux peu adaptés et vétustes, ainsi que des locaux d'enseignement. L'architecture du bâtiment est simple, compacte, fonctionnelle. Elle répond à des exigences techniques importantes liées à l'activité des laboratoires occupants et privilégie la mutualisation des espaces et des équipements.

## ► VIE DU PROJET

- A ce stade :
  - Lancement du chantier le 13 septembre 2021 ;
  - Préparation du terrain et démolitions. Démarrage des fondations à compter du 21 mars 2022, élévations en cours.
- A venir : poursuite du gros œuvre, démarrage des lots techniques en fin d'année 2022.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	52 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	5	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	181	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	19 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment.</li> <li>Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages.</li> <li>Charte de chantier vert limitant les nuisances (huile biodégradable, éléments préfabriqués, valorisation des déchets de chantier...).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 20%./RT 2012. Limitation des consommations de refroidissement.</li> <li>Réalisation d'une ACV (Analyse du cycle de vie) du projet et de son impact carbone. Le niveau atteint au stade PRO est E2C1. Menuiseries intérieures en bois.</li> <li>Présence du végétal avec une toiture végétalisée permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.</li> <li>Le projet est desservi par les transports en commun. Un abri vélo couvert est réalisé avec 18 places de stationnement.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.</li> <li>Réduction de l'imperméabilisation du territoire avec un espace non construit laissé libre.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'heures d'insertion, en lien avec les développeurs de l'insertion de Plaine Commune.</li> <li>Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des conditions de travail des étudiants et chercheurs.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permettra le développement de 6 laboratoires du CNAM, tant en termes de capacités d'accueil que de nouveaux équipements. Il renforce ainsi les capacités de recherche en Ile de France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis.</li> <li>Par son volet enseignement, le projet s'inscrit dans une logique de renforcement des qualifications des populations du territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération représente 52 emplois pour la phase chantier. Le chantier est fortement alloti pour être accessible à des entreprises locales, voire des entreprises d'insertion.</li> <li>Mise en œuvre des emplois d'insertion.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (CNAM) et la collectivité territoriale.</li> </ul>





## TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE



Développement de l'offre de transport contribuant à la mobilité durable et à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures.

▣ **En tant que chef de file de la compétence transport en Île-de-France**, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice de la mobilité en Île-de-France, et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'État ou encore les Conseils départementaux).

▣ **Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Ouen**, financé par les emprunts verts et responsables, est intégré au projet de réseau du Grand Paris Express.

▣ Autre grand projet emblématique, **le prolongement du RER EOLE (ligne E) à l'ouest francilien**, qui permettra une nouvelle connexion Est-Ouest sur le territoire en passant par la gare Magenta à Paris.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage (Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Conseils départementaux).

▣ **Public ciblé** : ensemble des Franciliens.

# MÉTRO LIGNE 4



## Projets métro

<b>Objet</b>	<b>Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)</b>
<b>Lieux</b>	<b>Montrouge et Bagneux</b>
<b>Dates clés</b>	<b>Début des travaux de génie civil : 8 juillet 2015 ; Mise en service en janvier 2022</b>
<b>Montant total du projet</b>	<b>307,1 M€ (phase 2)</b>
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	<b>60,0%</b>
<b>Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	<b>19 M€</b>



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des Franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).
- Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.
- Éco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.
- Projet inscrit dans le Contrat de Plan État-Région (CPER).

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (État et le Département des Hauts-de-Seine).

### ► VIE DU PROJET

- Poursuite et finalisation des travaux de génie civil et de pose des voies, essais dynamiques pour une inauguration en 2022.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 180 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	755 800	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	570 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	10,8 %	F

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales.</li> <li>Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures.</li> <li>Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de véhicules.kilomètres en moins.</li> <li>Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO<sub>2</sub>/an (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>).</li> <li>Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1).</li> <li>41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant</li> <li>Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes.</li> <li>Le trafic sera constitué par :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>-89 % de voyageurs qui utilisaient précédemment les transports en commun.</li> <li>-6 % de voyageurs qui utilisaient précédemment la voiture particulière (report modal).</li> <li>-5 % de nouveaux déplacements ou de voyageurs effectuant précédemment leur déplacement à pied (trafic induit).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90 : des ascenseurs desservant le niveau de la voirie, le niveau des quais et, le cas échéant, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ».</li> <li>Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 ; enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012.</li> <li>Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> <li>Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://www.prolongement-m4.fr/>

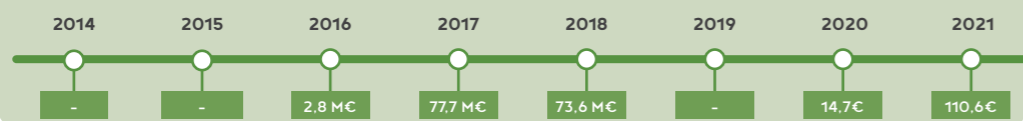
## MÉTRO LIGNE 11

## Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier
Lieux	Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
Dates clés	Début des travaux préparatoires : 2016 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2023
Montant total du projet	1 298,0 MC
Financement Région dans montant total du projet	42,9%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	110,6 MC

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro comprend la réalisation de 6 km de voies et la création de 6 stations jusqu'à celle de Rosny-Bois-Perrier.
- Le report des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 est estimé à environ 7 % soit 1,33 millions de déplacements en voiture particulière évités par année. Le projet permet ainsi de participer à la décongestion du réseau routier et de diminuer la pollution induite par le transport en véhicule particulier.
- Le projet s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis et permet aux usagers de choisir un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Département de la Seine-Saint-Denis).

## ► VIE DU PROJET

- Plusieurs chantiers sont en cours entre Châtelet et Rosny-Bois-Perrier, à la fois sur le volet de l'adaptation des stations existantes et sur celui des travaux de prolongement.
- La RATP a communiqué officiellement sur un objectif de mise en service du prolongement de la ligne 11, à horizon 2023.
- Le 16 juillet 2021, le tunnelier SOFIA est arrivé à son terminus, Serge Gainsbourg aux Lilas, et a réalisé son dernier percement pour le prolongement de la ligne 11.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 216 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	331 000	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	3 255 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	7,9 %	F

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La RATP, maître d'ouvrage du projet, se mobilise dans sa politique de développement durable par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'écoconception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Report modal attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 estimé à 7 % soit 1,33 millions de déplacements évités par année. Le projet participe ainsi à la décongestion du réseau routier.</li> <li>Diminution attendue des émissions de gaz à effet de serre de 3 255 teq CO<sub>2</sub>/an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 10 minutes par voyage, ce qui correspond à un gain de temps total de 3,6 millions d'heures par an.</li> <li>Au total, en tenant compte du gain de temps des autres utilisateurs et celui lié à la meilleure accessibilité des stations, les gains de temps annuels s'évaluent à 4 millions d'heures par an.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais seront accessibles par des ascenseurs, pour le parcours d'accès principal. Les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains.</li> <li>Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet va permettre de desservir 68 000 habitants et 14 500 emplois.</li> <li>Le projet permet d'accompagner plusieurs secteurs en développement (ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, ZAC centre-ville aux Lilas ; secteurs ANRU ; etc.).</li> <li>Les collectivités et les aménageurs sont associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet afin de garantir notamment la cohérence et la pertinence du projet au regard du développement économique et des zones de desserte à privilégier.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création estimée de 9 216 ETP sur le chantier.</li> <li>Autour des stations de métro, les nouvelles dessertes représentent une opportunité pour les commerces et les activités économiques.</li> <li>Le projet facilitera l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions sont accordées à des maîtres d'ouvrage (la RATP pour ce projet) qui eux-mêmes sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier.</li> <li>Des actions d'information spécifiques seront également mises en place auprès des élus, associations, riverains du chantier et des voyageurs des réseaux de métro et d'autobus.</li> <li>Des agents de proximité accompagnent le chantier sur le terrain en faisant le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux (permanences dans un local dédié, numéro de téléphone « info chantier »).</li> <li>Un portail Internet spécifique sera mis en place.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://prolongementligne11est.fr/>



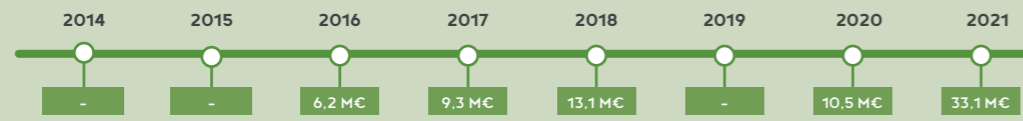
## TRAMWAY T4

## Projets tramways



Objet	Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil
Lieux	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil
Dates clés	Début des travaux : 2015 ; Mise en service : août 2020.
Montant total du projet	255,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	31,1 M€

## Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le T4 vise à créer une nouvelle liaison de type tramway entre Bondy et Montfermeil. La nouvelle branche créée depuis la gare de Gargan compte 11 nouvelles stations.
- Le T4 facilite les déplacements des 45 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet de débranchement de la ligne du tramway T4.
- Le T4 participe à l'aménagement et à la transformation des territoires concernés et permet aux usagers de choisir, en toute confiance, un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement. Il revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités et la SNCF) et les autres co-financeurs (Etat).

## ► VIE DU PROJET

- La nouvelle branche du T4 a été mise en service en août 2020 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil. Cette ligne est le symbole de l'action de la région Île-de-France, en partenariat avec l'Etat et les maîtres d'ouvrage, pour désenclaver les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, particulièrement mal desservies jusqu'alors par les transports publics. Ainsi, depuis son ouverture, les habitants disposent d'un lien direct vers les RER B et RER E, qui permettent ensuite de rayonner dans toute l'Île-de-France.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	1 816 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	62 000	D-5
Taux de rentabilité interne du projet	8,7%	F

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux du projet ont été organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains.</li> <li>Sur la plupart des tronçons de la nouvelle branche, le projet a prévu l'implantation d'autant de nouveaux arbres qu'il en sera abattu.</li> <li>Les défrichements du Bosquet du Chêne Pointu ont été compensés au minimum à 200 %, sur un terrain de 6 000 m<sup>2</sup>.</li> <li>Le projet a été l'occasion de créer un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permet de créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps moyen de parcours à l'heure de pointe du matin : 10 minutes pour ceux qui voyageaient déjà en transports en commun, 5 min pour les nouveaux usagers.</li> <li>Le T4, inscrit au Plan Espoir Banlieues, accompagne la requalification urbaine d'un territoire enclavé en grande difficulté sociale, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway.</li> <li>Le T4 permet de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation).</li> <li>En matière de solidarité, le T4 permet de désenclaver des communes situées sur un plateau qui était jusqu'alors à l'écart des lignes de transports en commun structurantes d'Île-de-France.</li> <li>Le T4 est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le T4 répond aux besoins de mobilité des usagers.</li> <li>Il a respecté les droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le T4 renforce l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population enclavée.</li> <li>Il permet de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : projet de Renovation Urbaine, projet du Bas Clichy, la ZAC Cœur de Ville à Montfermeil, gare Clichy-Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express, projet Tour Médicis à Clichy.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création estimée de 1 816 ETP sur le chantier.</li> <li>Des clauses sociales ont été insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités et la SNCF, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation préalable organisée du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009.</li> <li>L'enquête publique a eu lieu du 10 décembre au 24 janvier 2013 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 12 septembre 2013.</li> <li>Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié, équipe T4 Infos disposant d'un local permettant d'accueillir le public.</li> <li>Pour les commerçants, une médiatrice commerciale les a informés, conseillés et les accompagnés durant toute la période des travaux.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région

Lien site internet dédié : <http://www.tramway-t4.fr/>

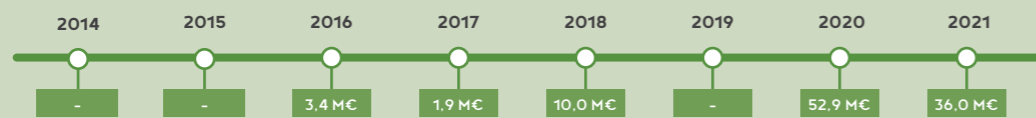
## TRAMWAY T9

## Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville
Lieux	Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
Dates clés	Début des travaux : 2016 ; Mise en service : avril 2021
Montant total du projet	403,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,3%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	36,0 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le Tram T9 relie la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly en 30 minutes. Ses 19 stations desservent 6 communes : Paris 13<sup>e</sup>, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly ville.
- Le projet facilite les déplacements des 140 000 habitants et 65 000 emplois situés de part et d'autre du projet de la ligne du tramway.
- Le projet a été intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés : le Département du Val-de-Marne, l'Association Seine Amont Développement (ASAD), les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, l'EPA ORSA, Île-de-France Mobilités et la Région se sont engagés dans la réalisation d'une charte urbanisme - transport. Elle doit permettre une bonne adéquation entre le projet de tramway et les différents projets urbains en cours et à venir. Les thématiques étudiées ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités) et les autres cofinanceurs (Etat, Département du Val-de-Marne, ville de Paris, Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

## ► VIE DU PROJET

- A l'issue des travaux préparatoires, les travaux d'infrastructure ont démarré mi 2018.
- La ligne de Tram T9 a été mise en service le 10 avril 2021.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 863 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	70 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	1 338 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,5%	F

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux ont été organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains.</li> <li>Création d'un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway : taux estimé à 3% du trafic de la ligne de tramway, soit 6,1 millions de véh.km par an économisés grâce au projet.</li> <li>1 338 teq CO<sub>2</sub> seront économisées par an grâce au projet.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du temps de trajet de 4 minutes et 45 secondes par voyageur pour les anciens usagers de la ligne de bus, 2 min 40 s pour les anciens usagers des transports en commun, 1 min 20 s pour les nouveaux utilisateurs des transports collectifs (reportés de la voiture particulière et de la marche).</li> <li>Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains, tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation).</li> <li>Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre du projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une zone densément peuplée mais insuffisamment desservie par les transports en commun jusqu'à présent.</li> <li>Le projet accompagnera la requalification urbaine du territoire, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway.</li> <li>Il permet de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine, ZAC Rouget-de-Lisle et ANRU Balzac à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port à Choisy-le-Roi, secteur des Grands Vœux à Orly notamment.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des estimations en vigueur, le projet a créé environ 2 863 ETP sur le chantier.</li> <li>Des clauses sociales ont été insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficulté.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions au maître d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, qui est soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La concertation préalable a été organisée en octobre / novembre 2012.</li> <li>L'enquête publique a eu lieu en juin / juillet 2014 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 2 février 2015.</li> <li>Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://www.tram9.fr>



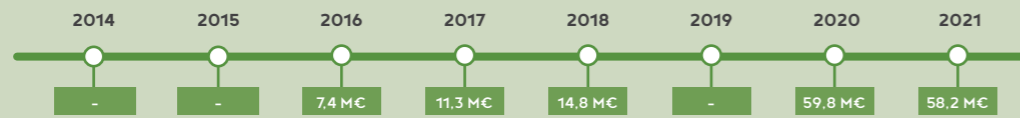
## TRAMWAY T12

## Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes
Lieux	Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	526,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	55,8%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	58,2 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre les villes de Massy et d'Evry sous la forme d'un tram-train. Il se structure en deux sections : une section ferroviaire entre Massy-Palaiseau et Epinay-sur-Orge où il se substituera à la branche existante du RER C sur 10,1 km et une section urbaine passant par la création d'une nouvelle voie de type tramway sur 10,6 km entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes.
- Le projet de T12 Express dessert le nord du département de l'Essonne, concerné par des enjeux de développement économique et offre à ce territoire des correspondances avec les RER B, C et D.
- Le projet renforce l'offre de transport en rocade sur le territoire sud francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER, Transilien) et à venir (Grand Paris). Il est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et propose une alternative attractive à la voiture particulière.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (Etat, Département de l'Essonne).

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux du plan de voies ferroviaires à Massy sont en cours, gare terminus au sein du pôle d'échanges en correspondances avec le RER B et C. La correspondance avec le RER C se fera sur le même quai.
- Démarrage de la construction d'un mur de soutènement afin de stabiliser le terrain permettant de consolider le talus de l'autoroute A6 pour le rendre compatible à la circulation de la ligne du tram T12.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 095 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	40 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	2 534 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	5,8%	F

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale et vise notamment à réduire ses impacts environnementaux dans le cadre de ses chantiers.</li> <li>L'insertion de l'atelier garage des rames du T12 Express a fait l'objet d'une attention particulière (végétalisation pour améliorer la qualité paysagère du site pour les riverains, bâtiment HQE en structure bois, toiture végétalisée de l'atelier et du local gardien pour améliorer l'isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie).</li> <li>Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 2 534 teqCO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La nouvelle ligne améliorera la qualité de vie des usagers du territoire francilien concerné: le gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T12 express.</li> <li>En matière de solidarité, la nouvelle ligne T12 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris (Massy et Evry).</li> <li>Le T12 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (51 000 actifs) dont seuls 19% de ceux qui travaillent sur ce territoire utilisent ce mode de transport. Il permettra également aux actifs résidant hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER B, C et D).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 4 095 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF Réseau, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La concertation préalable a été organisée entre mai et juillet 2009.</li> <li>L'enquête publique a eu lieu entre le 7 janvier et le 11 février 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 22 août 2013.</li> <li>Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



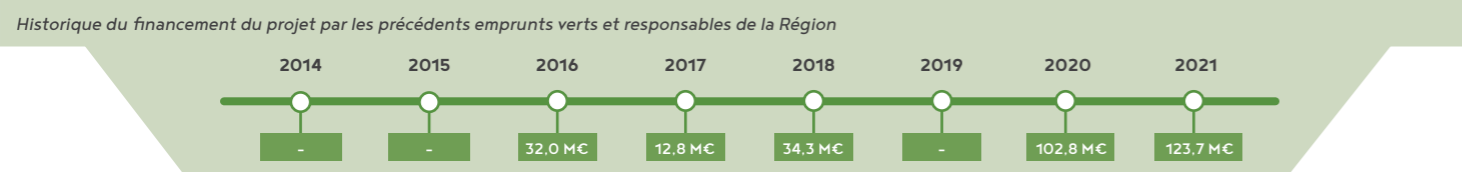
Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>

# ÉOLE

## Projets liaisons ferroviaires



<b>Objet</b>	<b>Prolongement du RER E à l'ouest</b>
<b>Lieux</b>	<b>Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie</b>
<b>Dates clés</b>	<b>Début des travaux : 2017 ; Mise en service jusqu'à Nanterre-La-Folie : mi-2023 ; Mise en service complète jusqu'à Mantes-La-Jolie : 2024</b>
<b>Montant total du projet</b>	<b>3 740,9 M€ (coût AVP)</b>
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	<b>28,3%</b>
<b>Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	<b>123,7 M€</b>



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare d'Hausmann - Saint Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
- Projet d'une longueur de 55 km, avec la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau matériel roulant.
- Projet innovant avec un nouveau système d'exploitation Nexteo (il permettra de faire rouler, sur une même ligne, plus de trains, plus rapidement) et une exploitation en recouvrement (deux branches autonomes fonctionneront en parallèle sur le tronçon central de Nanterre-la-Folie à Rosa Parks ; cela permettra, en cas de situation perturbée sur une branche, de ne pas impacter l'autre branche).
- Le projet Eole s'est engagé à introduire des clauses d'insertion dans ses marchés qui réservent 7% des heures travaillées à l'insertion professionnelle.

- Partenaires impliqués : maître d'ouvrage du projet (SNCF), Île-de-France Mobilités et les co-financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental des Yvelines, Ville de Paris).

### ► VIE DU PROJET

- Poursuite du creusement du tunnelier entre Courbevoie et Hausmann St Lazare, démarrage de la pose des voies dans le tunnel.
- Poursuite des travaux sur la section existante : travaux du viaduc de Bezons, viaduc de Mantes, 3<sup>ème</sup> voie, gares existantes (Hausmann St Lazare, Magenta, Epône-Mézières et Les Mureaux, Mantes-la-Jolie).
- Poursuite des travaux sur les gares nouvelles (Nanterre la Folie, la Défense, Porte Maillot).

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	26 554 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 400 000	D-4
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	8 040 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,6%	F

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logique d'éco-conception du chantier : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, limitation des nuisances provoquées par le chantier (bruit, pollution, vibrations, éclairage, transports de matériaux dangereux...).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal estimé à 67 millions de veh.km en 2020, avec une croissance annuelle de 1%.</li> <li>• Le taux de report modal net est de l'ordre de 3% des usagers du RER E, la part des trafics induits est de 2 à 4% selon la modélisation.</li> <li>• Économies attendues estimées, du fait du report modal route-fer, à 8 040 teq CO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la fréquentation des trains sur le tronçon le plus chargé du RER A entre Châtelet-les-Halles et Auber à l'heure de pointe du matin de 12% par rapport à la situation 2020 sans prolongement du RER E.</li> <li>• Gain de temps annuel : en moyenne 6 minutes, soit 18 millions d'heures par an.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires.</li> <li>• La maîtrise d'ouvrage impose aux entreprises de confier un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les former et les accompagner de manière à favoriser leur accès à un emploi durable et les réinsérer de manière pérenne sur le marché de l'emploi.</li> <li>• 1 million d'heures d'insertion professionnelle.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire, et favorise la réhabilitation urbaine et le développement urbain de Seine Aval.</li> <li>• L'accessibilité aux emplois sera considérablement améliorée. Elle pourra concerner plus de 250 000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure pour les actifs résidents à l'est et au nord de Paris, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine et en Seine Aval.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emplois relatives au chantier estimées à 26 554 ETP.</li> <li>• Le projet devrait favoriser l'implantation d'activités ou renforcer l'activité existante dans la vallée de la Seine et dans Paris, à La Défense, en améliorant les accès.</li> <li>• Par ailleurs le prolongement va se traduire par la création de postes d'agents des transports.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordée aux Maîtres d'Ouvrage eux-mêmes soumis au Code des marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat public : automne 2010.</li> <li>• Enquête publique : du 16 janvier au 18 février 2012 et DUP publiée le 31 janvier 2013.</li> <li>• Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquette, brochures, site internet dédié.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://www.rer-eole.fr/>



## TZEN 4

Exemple relevant du dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries



Objet	Nouvelle ligne de bus Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes
Lieux	Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry, Corbeil-Essonnes
Dates clés	Début des travaux : 2021
Montant total du projet	124 MC
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,8 MC

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet du TZen 4 consiste à créer une infrastructure de transport en commun en site propre entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes. Il remplacera la ligne 402 actuelle sur la section entre « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER D de Corbeil-Essonnes en s'insérant majoritairement sur la voirie existante. Cette infrastructure s'étendra sur environ 14 km et desservira 30 stations avec une fréquence de 4 min en heure de pointe.
- Lors de sa mise en service, le T Zen 4 empruntera également des sections de site propre réalisées dans le cadre des projets urbains traversés (Grande Borne et ZAC Centre Ville à Grigny et ZAC de la Montagne des Glaises à Corbeil-Essonnes).
- Le T Zen 4 s'insérera par ailleurs dans les projets urbains des quartiers prioritaires identifiés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Plusieurs quartiers, d'intérêt national ou régional, seront desservis directement par le T Zen 4 (les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, les Pyramides à Evry, le Plateau à Ris-Orangis, Grigny 2 et La Grande Borne à Grigny, le Plateau à Viry-Châtillon) contribuant ainsi fortement à limiter leur enclavement vis-à-vis du territoire et de sa dynamique économique. La réussite du projet de T Zen 4 dans ces quartiers représente une priorité pour la Région, qui a choisi de s'y investir spécifiquement au travers d'une politique cadre, votée le 26 janvier 2017 en faveur du développement urbain et en soutien au NPNRU (CR 2017-06).

- Pour le TZen4, Île-de-France Mobilités a fait le choix de bus de 24m entièrement électriques et accessibles à 100% aux personnes à mobilité réduite. L'achat des bus sera toutefois pris en charge par Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France finance pour sa part le site de maintenance et de remisage et son équipement en stations de recharge électrique.
- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (Etat et Département de l'Essonne).

### ► VIE DU PROJET

- Les travaux de dévoiement des concessionnaires ont débuté en juin 2020. Il s'agit des déviations de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz qui sont déplacés pour ne pas se trouver sous la plateforme du bus. Ces travaux vont se poursuivre sur l'année 2022.
- Les premiers travaux préparatoires du tramway, dont les aménagements provisoires pour les déviations bus ont débuté au premier trimestre 2022.
- Les travaux du site de maintenance et remisage (SMR) ont débuté en septembre 2021 pour 18 mois (fin attendue début 2023).

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	880 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	47 000	D-6
Taux de rentabilité interne du projet	16,7 %	F



### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité avec par exemple la restitution d'arbres impactés).</li> <li>Procédures phases chantier à affiner.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet favorisant la continuité des circulations douces et s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture.</li> <li>Le projet T Zen 4 ne nécessite qu'une consommation très limitée d'espaces naturels susceptibles d'abriter des espèces protégées. L'étude d'impact du projet conclut à un impact résiduel nul sur le milieu naturel, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.</li> <li>Absence de zones humides dans le périmètre du projet.</li> <li>Les bus acquis par Île-de-France Mobilités seront électriques.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tracé du T Zen 4 traverse un tissu urbain dense et très hétérogène, non seulement du point de vue de la typologie du bâti mais aussi du point de vue de sa qualité. Le projet est l'occasion de renouveler des structures végétales vieillissantes, de rétablir un langage urbain plus à l'échelle humaine, de reconstituer des franges et de valoriser des perspectives.</li> <li>Réalisation d'aménagements d'espace publics confortables, qui privilégient le mode doux et piétons : continuités piétonnes, trottoirs pas trop étroits, restitution de plantations et stationnements.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. Île-de-France Mobilités a choisi d'équiper la ligne de bus de 24 mètres, qui seront 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir..</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement de l'attractivité de ce secteur favorise son développement économique.</li> <li>Faire évoluer la ligne 402 vers un mode plus performant entre la station « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes.</li> <li>Conforter et développer l'intermodalité avec les lignes de transport existantes (RER D, T Zen 1) et projetées (Tram-Train 12 Express).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet constitue un catalyseur pour le développement du secteur, en désenclavant des quartiers mal connectés et en renforçant l'attractivité du corridor desservi et plus largement auprès de l'ensemble des communes concernées par le projet.</li> <li>Soutien à l'emploi lié aux travaux.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation préalable du 17 octobre 2010 au 2 décembre 2011 qui a notamment permis de définir l'insertion selon les séquences de tracé et la localisation du Site de Maintenance et de Remisage (SMR).</li> <li>Enquête publique du 30 mai au 4 juillet 2016.</li> <li>Déclaration d'utilité publique le 8 décembre 2016.</li> <li>Nombreux échanges avec les acteurs locaux dans le cadre de la conduite du projet, qui ont permis de faire évoluer le projet (tracé, stations, SMR...).</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <https://tzen4.iledefrance-mobilites.fr/>

# ÉNERGIES RENOUVELABLES



## Projets contribuant au développement d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

▣ Dans l'optique de renforcer son action pour la transition énergétique, la Région a voté en 2018 le Plan Energie-Climat et entend jouer pleinement son rôle de chef de file sur l'énergie, l'air et le climat en consacrant 150 millions d'euros d'ici à 2021 au développement des énergies renouvelables. En effet, la Région ambitionne de diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France dès 2030 et de tendre vers une région 100% énergie renouvelable et zéro carbone à l'horizon 2050, grâce à la réduction de 40% de la consommation énergétique régionale et la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

▣ Cette stratégie met l'accent sur plusieurs sources d'énergies renouvelables ayant un fort potentiel de développement en Île-de-France, en particulier les réseaux de chaleur, le solaire, l'hydrogène et la méthanisation. Sa mise en œuvre se poursuit avec détermination en accélérant le développement de la mobilité hydrogène, du solaire photovoltaïque et de la méthanisation au travers des cadres de plans ambitieux et opérationnels adoptés fin 2019 (Plans solaire, hydrogène et méthanisation). La Région s'appuie également sur une source d'énergie renouvelable économique et particulièrement exploitable en Île-de-France, la géothermie, ce qui lui permet d'alimenter plus de 150.000 équivalent-logements (soit 330.000 personnes).

▣ **Domaine de compétence de la Région** : partagé avec l'ensemble des acteurs publics sur le territoire.

▣ **Forme d'interventions** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux collectivités locales porteuses des projets.

▣ **Public ciblé** : l'ensemble des franciliens.

## FORAGE GÉOTHERMIQUE AU DOGGER

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales



Objet	Réalisation d'un doublet géothermique sur réseau de chaleur
Lieux	Vigneux-sur-Seine
Dates clés	Début des forages : 13 janvier 2018 Mise en production thermique sur le réseau : 12 octobre 2018.
Montant total du projet	12,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	15,7 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,9 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Déjà alimenté par un doublet géothermique au Dogger arrivant en fin d'exploitation en 2017, Le projet s'est inscrit dans un potentiel de développement du réseau de chaleur suite à l'identification de nombreux prospectifs grâce à la réalisation d'un schéma directeur. Le nouveau doublet géothermique, objet du projet, permet donc d'alimenter en énergie renouvelable les extensions de ce réseau de chaleur.
- Ce projet est porté par Concordia Energie, filiale à 100% d'Idex, entreprise exploitante et développeuse du réseau de chaleur géothermique de Vigneux-sur-Seine, via une délégation de service public accordée par la ville en 2017 pour 30 ans.
- Ce doublet géothermique permet de produire 47 GWh d'énergie renouvelable par an, couvrant 67% des besoins du réseau. L'extension correspondante est de 7 225 mètres linéaires, 34 sous-stations alimentant 3 600 équivalents logements.

## ► VIE DU PROJET

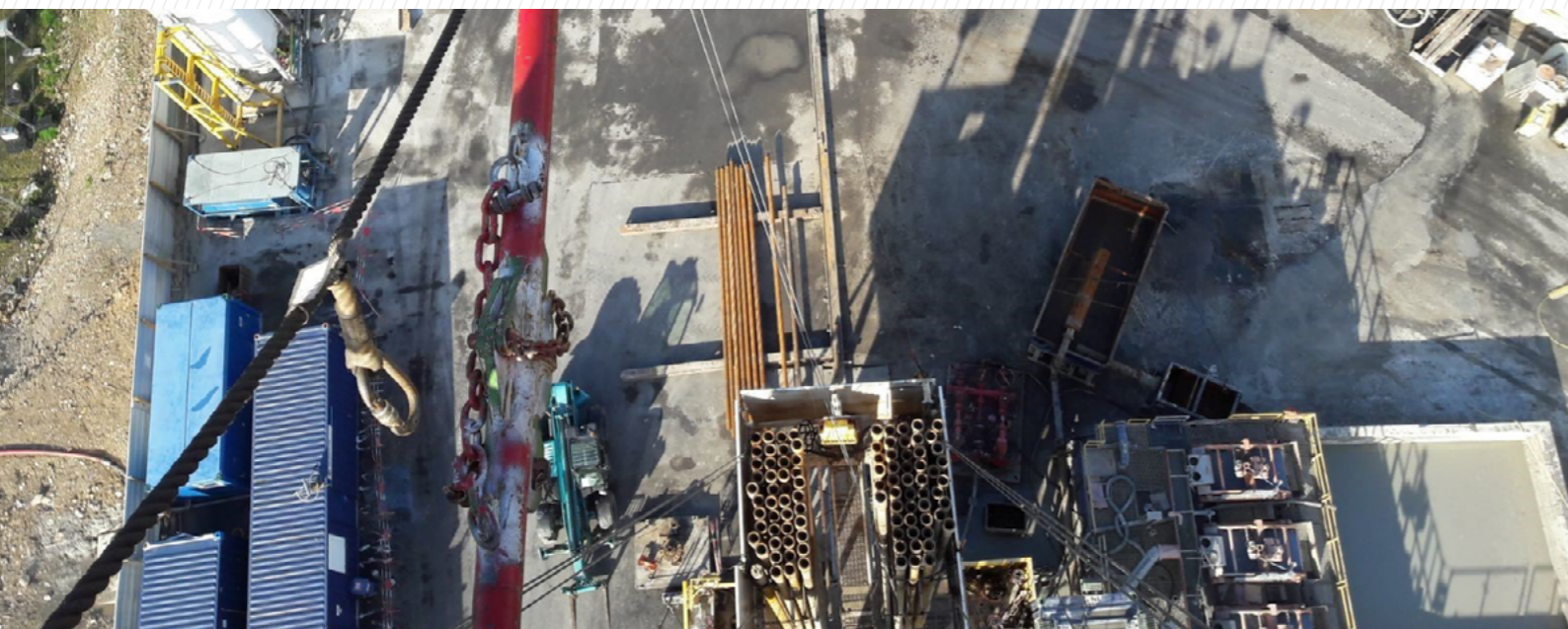
- Début de forage du puit producteur (GVS 3) : 13 janvier 2018.  
Fin de forage du puits producteur : 12 février 2018.  
La profondeur de forage est de 1935m.
- Début de forage du puits injecteur (GVS 4) : 25 février 2018.  
Fin de forage du puits injecteur : 22 mars 2018.  
La profondeur de forage est de 1916 m.
- Mise en production thermique sur le réseau : 12 octobre 2018.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	28 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	14 000	D-7
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	7 000 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des nuisances sonores lors du forage.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substitution d'énergies fossiles : 47 GWh EnR.</li> <li>Mutualisation des besoins énergétiques.</li> <li>Amélioration de la qualité de l'air via une solution non émettrice de microparticules.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet exploitant une ressource locale et stable.</li> <li>Confinement des zones de travaux.</li> <li>Nettoyage régulier des zones de chantier.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation aux risques du travail.</li> <li>Formation du personnel (UTEK 18-510, CACES, habilitation risque chimique N I et N II, sauveteur secouriste du Travail).</li> <li>Mutualisation des besoins, permettant un prix de la chaleur stable et équitable entre les prospectifs, tout en permettant l'autonomie énergétique des foyers raccordés.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorise l'accès à une énergie renouvelable, soutenant le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet contribuant à renforcer le poids des énergies renouvelables en Ile-de-France et de la géothermie en particulier, qui est une spécialité francilienne, la Région étant la 1ère région européenne en termes d'installations géothermiques.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien au développement des énergies renouvelables du territoire.</li> <li>Diminution de la dépendance aux importations d'énergies fossiles.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Forage du sous-sol effectué dans le cadre réglementaire d'exploitation minière délivré par la DRIEAT.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 réunions annuelles de sensibilisation sur la sécurité.</li> <li>Mise en place d'un schéma directeur en amont, outil de gestion du réseau à moyen et long terme.</li> <li>Comités réguliers des usagers.</li> </ul>



## EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales



Objet	Extension du réseau de chaleur géothermique
Lieux	Le Blanc-Mesnil
Dates clés	Début des travaux janvier 2019, fin des travaux décembre 2023. Doublet de géothermie et PAC en service depuis début 2017.
Montant total du projet	5,8 M €
Financement Région dans montant total du projet	16,8 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,6 M €

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le réseau de chaleur est déjà alimenté par un doublet de géothermie appuyé par une pompe à chaleur, permettant d'obtenir un taux d'EnR de 85%.
- Le projet est d'exploiter de manière plus importante la chaleur valorisable par la géothermie, en doublant les besoins en eau chaude sanitaire l'été, afin d'être alimentés à 100% par la géothermie en été.
- Ce projet s'inscrit dans une redynamisation du réseau en étendant 2 antennes de manière significative, le réseau de Blanc-Mesnil n'ayant eu que très peu d'évolution depuis sa création.
- Ce projet permettra de valoriser 18 000 MWh par an.

## ► VIE DU PROJET

- Le doublet de géothermie et la pompe à chaleur sont en service depuis 2017.
- Le projet s'inscrit dans une logique d'optimisation de la ressource géothermique, les travaux d'extension de réseau ont commencé en début 2019. La fin des travaux prévisionnelle est prévue pour fin 2023. Selon les discussions avec les prospects, des travaux pourraient continuer après 2023 pour le raccordement de certains usagers.
- Une délégation de service public a été signée par le SEAPFA, maintenant devenu l'EPT PTE, et BMES (filiale de Coriance) en 2002 pour une durée de 25 ans. Dans la logique de développement du réseau, un avenant à la DSP a été signé afin de prolonger le contrat de concession de 19 ans, jusqu'en 2046.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	2 200	D-7
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	3 000 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement du doublet géothermique à partir de 2012 afin de préserver le sous-sol. Mise en place du projet dans la suite de ce remplacement.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substitution d'énergies fossiles : 6 331 MWh EnR.</li> <li>Mutualisation des besoins énergétiques.</li> <li>Amélioration de la qualité de l'air via une solution non émettrice de microparticules.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet exploitant une ressource locale et stable.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualisation des besoins, permettant un prix de la chaleur stable et équitable entre les prospects, tout en permettant l'autonomie énergétique des foyers raccordés.</li> <li>Prise en charge des prospects sollicitant le raccordement au réseau.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorise l'accès à une énergie renouvelable, participant à soutenir le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorise la mutualisation des consommations énergétiques locales.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien au développement des énergies renouvelables du territoire.</li> <li>Diminution de la dépendance aux importations d'énergies fossiles.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>Recensement des canalisations creusées afin de permettre une cartographie du sous-sol.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble des abonnés.</li> <li>Mise en place d'un schéma directeur en amont, outil de gestion du réseau à moyen et long terme.</li> <li>Comités réguliers des usagers.</li> </ul>





## INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales



Objet	Installation photovoltaïque et revente sur le réseau
Lieux	Monthéry
Dates clés	Début des travaux novembre 2020, fin des travaux mars 2021.
Montant total du projet	0,2 M€
Financement Région dans montant total du projet	30 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,042 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Il s'agit d'une installation photovoltaïque de 500 m<sup>2</sup>, sur le parking du siège social d'Eneria à Monthéry (91).
- La puissance installée est de 100 kWc, soit 252 panneaux photovoltaïques. La production annuelle est de 96 153 kWh. Cette énergie produite est injectée sur le réseau via le contrat d'obligation d'achat.
- Cette installation, en plus de produire une énergie renouvelable faible en carbone, permet de protéger les voitures du soleil, de la pluie et des intempéries.
- Ce projet représente une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 11,5 tonnes par an.

## ► VIE DU PROJET

- Début des travaux : novembre 2020.
- Fin des travaux : mars 2021.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

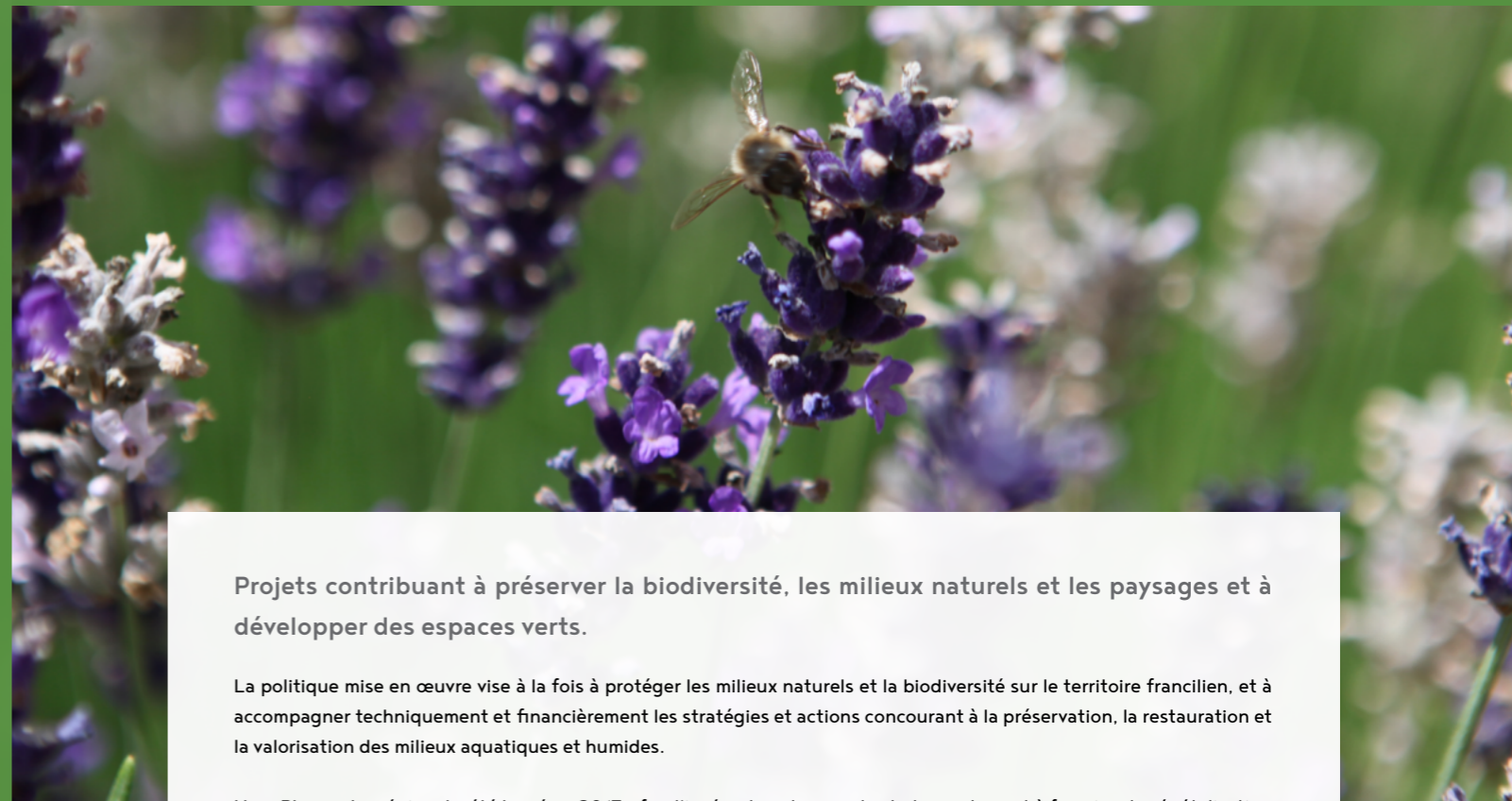
Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	5	D-7
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	11,5 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification ISO 14001 de Eneria permettant de reconnaître l'engagement pour la protection de l'environnement.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Substitution d'énergies fossiles : 96 MWh par an.</li> <li>• Déchets radioactifs évités : 1,15 tonnes par an.</li> <li>• Emissions de CO<sub>2</sub> évités : 11,5 tonnes par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet exploitant une ressource locale et stable.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les îlots de chaleur.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise l'accès à une énergie renouvelable, participant à soutenir le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorise une énergie renouvelable sans empreinte au sol.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien au développement des énergies renouvelables du territoire.</li> <li>• Diminution de la dépendance aux importations d'énergies fossiles.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'obligation d'achat permettant d'assurer le tarif d'achat de l'électricité pour 20 ans.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente.</li> </ul>



# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE



## Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts.

La politique mise en œuvre vise à la fois à protéger les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire francilien, et à accompagner techniquement et financièrement les stratégies et actions concourant à la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un « Plan vert » régional a été lancé en 2017, afin d'insérer la nature partout et pour tous et à favoriser la végétalisation des villes comme des bourgs. Une concertation a été organisée à cet égard à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Île-de-France d'ici à 2021 et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité. La Stratégie Régionale de la Biodiversité élaboré en 2019 ainsi que la COP Île-de-France qui s'est tenue en 2020 a réaffirmé ce principe et proposé des objectifs ambitieux de création, de requalification et d'amélioration de l'accessibilité des espaces verts à l'horizon 2025 puis 2030.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : la Région est chef de file en matière de biodiversité ; elle co-élabore le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'Etat.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional.

▣ **Public ciblé** : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature, les fédérations professionnelles, les établissements publics et les établissements scolaires.

# RÉOUVERTURE ET RENATURATION DE LA BIÈVRE AU PARC DU COTEAU SUR LE SECTEUR AVAL RASPAIL

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts



Objet	Réouverture et renaturation de la Bièvre au parc du coteau sur le secteur aval raspail (vote en commission permanente le 3 juillet 2019)
Lieux	Arcueil, Gentilly (Val-de-Marne)
Dates clés	Travaux lancés en 2019, achèvement en 2022.
Montant total du projet	2,8 MC
Financement Région dans montant total du projet	14,5%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Avec l'industrialisation puis l'urbanisation de la proche couronne parisienne, la Bièvre aval a été canalisée et couverte : ne coulant plus dans son lit, devenue exutoire des eaux pluviales de tout un bassin versant, son lit majeur entièrement recouvert par la ville, elle avait perdu toute réalité propre. La dynamique s'est inversée dans les années 90 : le mouvement associatif d'abord puis les élus et tous les acteurs du territoire travaillent désormais à sa renaissance en la réouvrant progressivement par tronçon : déjà 1115m en 2020, auxquels s'ajoute donc cette réouverture de la Bièvre par le Département du Val de Marne, maître d'ouvrage, dans le Parc départemental du Coteau au niveau des villes d'Arcueil et de Gentilly, qui porte en tout sur 610 mètres pour un budget global de 10 millions d'euros. Le présent projet en concerne une partie, depuis le viaduc de l'A6a vers l'aval jusqu'à l'extrémité du parc du Coteau.
- Ce projet s'inscrit donc à l'échelle de la Vallée de la Bièvre avec la volonté de reconquête d'une rivière canalisée et enterrée. Des techniques écologiques de réhabilitation sont privilégiées pour la renaturation des berges. Le profil de la Bièvre est pour partie modifié par reméandrage et renaturation par des végétaux typiques des cours d'eau franciliens. Plusieurs aménagements sont menés pour donner l'espace suffisant à des berges en pente douce propices à la biodiversité et garantir une section suffisante pour l'écoulement par temps de crue.

## ► VIE DU PROJET

- Courant 2019 : commencement des travaux, dans la suite de la section amont déjà réouverte.
- Achèvement début 2022 : inauguration le 14 avril 2022.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	700 000	D-6

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fait suite à une étude générale de faisabilité de la réouverture de la Bièvre sur tout son parcours dans le département du val de Marne portée par le Département, en concertation avec tous les acteurs.</li> <li>S'inscrit dans le cadre du SAGE de la Bièvre, piloté par une commission locale de l'eau avec les différents collèges d'acteurs.</li> <li>Demandes d'autorisation / déclaration relatives aux procédures « loi sur l'eau ».</li> <li>Étude préalable au projet avec différents scénarios pour optimiser les différentes composantes : renaturation et réouverture, gestion des inondations, valorisation du site pour accueil du public, maîtrise des coûts.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir aux habitants un lieu de fraîcheur et de respiration naturel.</li> <li>Biodiversité en ville.</li> <li>Participation à la gestion durable des inondations.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration forte du cadre de vie en ville (circulations douces ; espaces verts : les villes directement concernées - Arcueil et Gentilly - sont en zone prioritaire « très carencées » en espaces verts).</li> <li>Réappropriation par les riverains de la Bièvre réouverte, valorisation du patrimoine culturel et paysager de la vallée.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès à la Marne, répondre à l'ensemble des enjeux identifiés au préalable avec l'ensemble des partenaires et personnes concernées : écologiques, touristiques, sociaux, historiques, réglementaires.</li> <li>Nouveau cheminement longeant la Bièvre réouverte dans un secteur déshérité (énorme viaduc autoroutier), permettant la proximité avec la rivière et ses rives tout en les protégeant du piétinement et longeant le réseau viaire proche ; inscrit dans un projet d'ensemble qui traverse de nombreux quartiers populaires ; effet d'îlot de fraîcheur bénéfique à la santé publique.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet a fait l'objet d'une analyse des impacts sur l'environnement et la santé dans le cadre de l'enquête publique.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de l'accès du public (riverains, randonneurs, cyclistes, usagers du parc départemental) aux abords de la rivière.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'attractivité du territoire.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs : services de l'Etat, communes et EPT concernés, Région, Agence de l'eau, associations, riverains.</li> </ul>

Début des travaux



Travaux



Fin des travaux



## RESTAURATION DES BERGES DE MARNE, DU RU DU BRAS ST PÈRE ET DES ESPACES ASSOCIÉS QUAI DE LA GOURDINE À LAGNY-SUR-MARNE NOUVEAU PROJET

**Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales**



<b>Objet</b>	Reconstitution de la continuité écologique des berges de Marne dans le cadre d'un projet d'ensemble permettant l'accueil du public
<b>Lieux</b>	Lagny sur Marne
<b>Dates clés</b>	Travaux lancés en 2019, achèvement en 2021
<b>Montant total du projet</b>	1,7 MC
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	22,5%
<b>Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	0,075 MC

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La reconquête des bords de Marne est une priorité pour la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire, maître d'ouvrage du projet, et ses communes qui souhaitent restaurer le milieu, mettre en valeur la Marne tout au long de son linéaire et l'ouvrir au public. Il s'inscrit dans la dynamique portée par le Schéma de Cohérence Territorial Marne et Gondoire et est au cœur de la trame bleue identifiée dans le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO) du SCoT. Par ailleurs, le chemin de halage est inscrit comme « itinéraire de loisirs » au Schéma Directeur des Liaisons Douces de Marne et Gondoire.
- Le projet porté par la CA Marne et Gondoire concerne Lagny sur Marne, en rive gauche de Marne. Il couvre d'une part environ 1 000m le long de quai de la Gourdine en bord de Marne et d'autre part des espaces du lit majeur associé autour d'un ancien bras de Marne devenu ru du Bras St Père.
- Dans la présente tranche qui concerne le ru du bras de St Père et les espaces associés, secteur dit « Parc Saint-Père » et « Ferme des Saules », il est prévu d'éclaircir la ripisylve pour ensoleiller les

espaces humides et en eau ainsi que développer la strate herbacée et la végétation favorable aux libellules et amphibiens. La berge amont gauche du ru, abrupte, est reprofilée en pente douce sur 90m pour diversifier l'écoulement et favoriser la biodiversité. Des chemins et plates-formes en platelage bois et deux passerelles piétonnes pour franchir le ru permettront de respecter les milieux en canalisant les cheminements. Les aménagements des voies de desserte existantes (avenue du Bras Saint-Père) se traduisent par une désimperméabilisation nette de 600 m<sup>2</sup> soit 12,5% de leur surface (pavés enherbés et espaces verts linéaires recueillant les eaux) et une rénovation de l'éclairage pour mieux respecter les milieux (détecteur de présence, basse intensité, couleur jaune-orangée et non blanche).

### ► VIE DU PROJET

- Courant 2019 : commencement des travaux.
- Achèvement mi-2021 (grand linéaire, différents composants, travaux dépendants des saisons notamment pour les plantations).

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	107 949	D-6

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes d'autorisation / déclaration relatives aux procédures « loi sur l'eau ».</li> <li>Réalisation d'une étude préalable au projet avec différents scénarios pour optimiser les différentes composantes : activités, protection écologique, valorisation du site pour accueil du public.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier la ripisylve pour ensoleiller les espaces humides et en eau et développer la strate herbacée ainsi qu'une végétation favorable aux libellules et amphibiens (diversification optimale des formations végétales ripicoles pour valorisation écologique).</li> <li>Reprofilage de la berge gauche du ru, abrupte, en pente douce sur 90m pour diversifier l'écoulement et favoriser la biodiversité.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'attractivité et de la fréquentation des berges de Marne.</li> <li>Contribution à l'objectif 1 du SCoT « pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole » qui s'est notamment traduite par la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne et Gondoire avec le soutien du Département dont le 3<sup>ème</sup> objectif est de « pérenniser, voire créer, des grandes continuités écologiques, corridors écologiques ».</li> <li>Mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PPEANP) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et à ceux du Schéma Directeur des Liaisons Douces de Marne et Gondoire.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès à la Marne, répondre à l'ensemble des enjeux identifiés au préalable avec l'ensemble des partenaires et personnes concernées : écologiques, touristiques, sociaux, historiques, réglementaires.</li> <li>Nouveaux cheminements (platelage) permettant l'accès aux milieux naturels tout en les protégeant du piétinement, connectés au réseau viaire et proches de stationnements spécifiques, ce qui permettra d'améliorer les relations entre les territoires et de faire découvrir les milieux.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet a fait l'objet d'une Analyse des impacts sur l'environnement et la santé dans le cadre d'enquête publique.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des accès publics autour et le long de la Marne.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'attractivité du territoire.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs techniques : services de l'Etat, Département, Région, Agence de l'eau.</li> </ul>



## LOGEMENT ABORDABLE

Projets de développement du parc de logement social familial, pour jeunes et étudiants répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à une réduction des fractures sociales territoriales.

Outre le soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux familiaux, pour jeunes et étudiants, la politique régionale mise en œuvre depuis 2016 vise également à relancer la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes. Il s'agit de répondre aux difficultés rencontrées par les classes moyennes pour se loger en Île-de-France et d'œuvrer en faveur d'une meilleure mixité sociale. La Région, en adoptant le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation SRESRI, s'est par ailleurs engagée à développer une « politique régionale générale d'amélioration des conditions de vie des étudiants ».

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales.

▣ **Public ciblé** : étudiants, ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux.

# RÉSIDENCE CHARLOTTE PERRIAND NOUVEAU PROJET

## Un logement abordable



Objet	Création d'une résidence pour étudiants conventionnée
Lieux	Antony
Dates clés	Permis de construire délivré le 12/09/2016, livraison du bâtiment fin 2018.
Montant total du projet	9,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	13,7%
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,3 M€

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Ce programme s'intègre dans le projet global de restructuration du site de la résidence universitaire Jean Zay composée de 2.049 logements répartis en 7 bâtiments sur 11 hectares qui ne répondait plus aux normes actuelles d'hébergement des étudiants.
- Cette résidence de 179 logements pour étudiants dont la gestion a été confiée au CROUS de Versailles se situe à proximité du Parc de Sceaux, non loin du centre-ville et de ses commerces. Elle est localisée à moins de 600 mètres de la gare de RER B « La Croix de Berny ». La résidence sera notamment dotée d'une salle polyvalente, d'une laverie et de locaux vélos.
- Le temps de parcours en RER B est d'environ 15 mn pour rejoindre la station « Denfert-Rochereau », 20 mn pour la station « Luxembourg » et 25 mn pour la station « Châtelet-Les Halles » permettant ainsi un accès rapide aux locaux des universités parisiennes. De plus, l'IUT de Sceaux et la faculté de droit Jean Monnet se trouvent à 15-20 mn en bus.

- Cette résidence bénéficiera de la certification NF Habitat HQE très performant -10%. Le chauffage sera en collectif gaz et une couverture d'au moins 30% des besoins en eau chaude sanitaire sera assurée par un système de pompe à chaleur.
- Opération de création d'une résidence pour étudiants conventionnée destinée notamment aux boursiers avec des montants de redevance (loyer + charges) encadrés mettant en œuvre une démarche certifiée de développement durable avec un label énergétique ambitieux, supérieur au minimum légal de l'époque. Programme disposant de toitures végétalisées et d'une pompe à chaleur pour couvrir une partie des besoins en eau chaude sanitaire.

### ► VIE DU PROJET

- La résidence a été livrée fin 2018.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	179	D-2

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification NF Habitat HQE très performant.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon l'Ademe, la pompe à chaleur (ou PAC) est un équipement de chauffage thermodynamique à énergie renouvelable. Elle prélève des calories dans une source renouvelable tels que l'air extérieur, l'eau, la terre, pour la transférer à plus haute température vers un autre milieu (un bâtiment, un local, un logement...). La PAC permet l'exploitation de différents gisements d'énergie renouvelable grâce à ses nombreuses déclinaisons.</li> <li>• Label -10% : Comme son nom l'indique, ce label s'attache à diminuer de 10% l'empreinte environnementale des logements par rapport aux normes fixées par la Réglementation Thermique 2012. La consommation d'énergie primaire du bâtiment, ou « Cep max », doit être inférieure d'au moins 10% à celle définie par l'État pour la norme RT 2012.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation des toitures participant : à la rétention des eaux pluviales, au rafraîchissement urbain par évapotranspiration, à la réduction des réflexions et des radiations thermiques ou solaires, à la fixation des poussières. Ces toitures ont par ailleurs des effets isolants et favorisent la biodiversité.</li> <li>• Ce programme s'intègre dans un projet plus vaste dont l'objectif est de proposer, dans un cadre de vie de qualité, un développement résidentiel diversifié pour mieux répondre aux besoins des populations locales et assurer la continuité des parcours résidentiels. Des équipements publics seront réalisés (crèche, médiathèque, groupe scolaire), 600 arbres plantés et 140 arbres conservés, le projet global prévoit une diminution du taux d'imperméabilisation de la parcelle.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ZAC Jean Zay dans laquelle s'inscrit cette opération est un projet global intégrant différents types de programmes (accession, locatif social) et de bâtis (logements familiaux, logements étudiants) permettant une mixité d'occupation et de parcours. Plusieurs équipements publics sont prévus pour satisfaire aux besoins des habitants (crèche, groupe scolaire, médiathèque).</li> <li>• Création d'une résidence conventionnée de 179 nouveaux logements pour étudiants et notamment à destination des boursiers, gérée par le CROUS de Versailles, avec des loyers et charges encadrés.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de ZAC mise en œuvre en concertation avec les citoyens (consultation et réunions, publiques, révision du PLU soumis à enquête ...).</li> <li>• Participe à un meilleur accès des étudiants boursiers aux études supérieures.</li> <li>• 9 logements directement accessibles aux étudiants en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ZAC Jean Zay dans laquelle s'inscrit cette opération prévoit notamment :</li> <li>• La création de zones piétonnes (une place, un cours et deux venelles) permettant une liaison urbaine et paysagère avec le reste de la ville et le parc de Sceaux,</li> <li>• La diminution du taux d'imperméabilisation de la parcelle,</li> <li>• La plantation de 600 arbres,</li> <li>• 70% des emprises des îlots végétalisées (33% en pleine terre) et 80% des espaces végétalisés des espaces publics en pleine terre,</li> <li>• Le choix de revêtements clairs pour les espaces publics avec un albédo élevé (pouvoir réfléchissant).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet participe au soutien et à la création d'emplois. Selon les ratios du ministère du développement durable, 1M€ de travaux permet 11,6 ETP.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de clauses d'insertion sur l'opération.</li> <li>• Processus d'instruction transparent avec des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation mise en œuvre en amont auprès des habitants dans le cadre de l'élaboration de la ZAC, organisation d'une consultation publique permettant aux Antoniens de faire valoir leurs attentes et tenue de diverses réunions publiques.</li> <li>• Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente.</li> </ul>



## ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ

La Région s'est mobilisée face à la crise Covid-19 dès le printemps 2020 dans le cadre de l'Acte 1 de son Plan de relance, en finançant des dispositifs de soutien à l'économie, à la santé ainsi qu'à l'éducation conformément à son cadre des opérations vertes et responsables.

Face aux conséquences de la crise sur certaines populations fragiles, la Région intervient en investissant en faveur de la prise en charge des malades du Covid-19. Dans cette perspective, elle finance la hausse des capacités franciliennes de soin en réanimation au travers l'achat de matériels de réanimation.

La Région Île-de-France est pleinement mobilisée dans la lutte contre le Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, et a déployé un Plan de relance en 3 actes :

> L'Acte I, entériné avec le vote du budget supplémentaire 2020 le 11 juin 2020, engage pour près de 1,3Md€ de dépenses de soutien d'urgence axée sur l'économie, l'emploi, la solidarité et la santé ainsi que l'environnement,

> L'Acte II, consacré à la transition écologique et environnementale de la Région, s'est traduit par la tenue d'une conférence sur le climat en septembre 2020, la COP régionale pour une Région Île-de-France plus verte, et à l'issue de laquelle ont émergé 192 propositions pour une région « Zen, Zan et Circulaire » (zéro émission nette, zéro artificialisation nette, zéro ressource nette), mises en œuvre progressivement dès 2020.

> L'Acte III de la relance régionale est un plan pluriannuel d'investissement sans précédent de 20 Md€ pour 2021 à 2027, dans tous les domaines d'intervention de la Région, pour soutenir puissamment la reprise économique.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées dans le cadre de contrat d'aménagement territorial avec d'autres acteurs publics ; subventions aux maîtres d'ouvrage.

▣ **Public ciblé** : publics fragiles.

## COVID-19 - DÉPLOIEMENT DE LITS DE RÉANIMATION ÉPHÉMÈRES

NOUVEAU PROJET

Soutien aux services de soins critiques des hôpitaux franciliens

Objet	Déploiement de lits de réanimation éphémères
Lieux	Région Île-de-France
Dates clés	Février - juin 2021
Montant total du projet	10 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,9 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

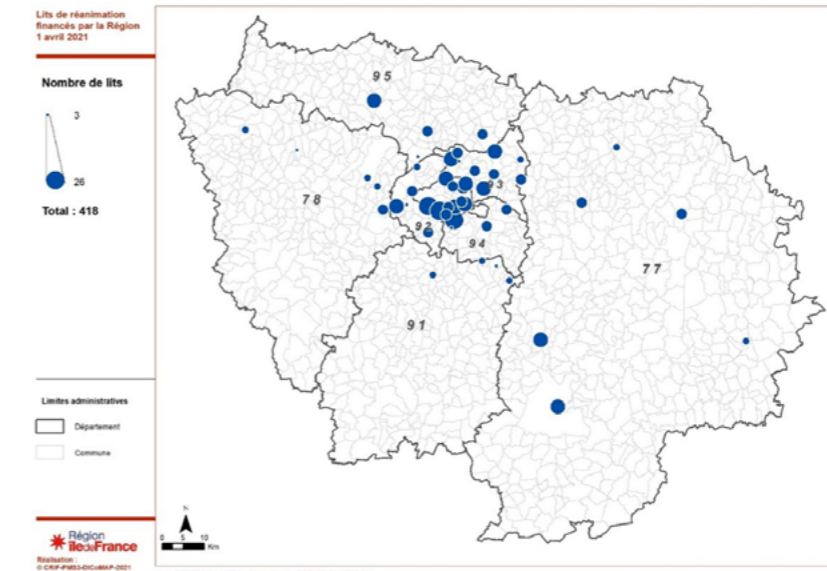
- Afin de conforter les services de soins critiques franciliens, de rendre plus résilient le système de santé et l'aider à se préparer à d'éventuelles nouvelles crises, la Région Île-de-France, avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative REACT-EU a décidé d'investir 10 millions d'euros pour créer 500 lits modulaires dans les services de réanimation (soit 40 % de capacités de réanimation supplémentaires).
- Basé sur le concept de réanimation éphémère introduit par le Conseil National Professionnel (CNP) des anesthésistes et réanimateurs, le programme vise à améliorer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins en réanimation sur le long terme. Il repose sur 3 axes fondamentaux :
  - une surveillance prédictive du patient grâce à de l'intelligence artificielle (systèmes de monitoring) qui évite les dégradations d'organes et les soins lourds ;
  - une ventilation non invasive et une oxygénothérapie à haut débit (respirateurs) ;
  - une formation des soignants au matériel fourni.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Demandes de remboursements totales	48
Demandes complètes de remboursement reçues en 2021	17
Demandes de remboursement honorées en 2021	17 (soit 100%)
Professionnels de santé formés en 2021	1500
Nombre de lits de réanimation créés ou upgradés	421
Augmentation de la capacité en lits de réanimation	35 %

## ► LES REMBOURSEMENTS SE RÉPARTISSENT SUR LES EXERCICES 2021 ET 2022.

En 2021, 2,9 millions d'euros ont été remboursés à 17 établissements qui ont présenté tous les éléments requis.



Construit en lien étroit avec le monde hospitalier, ce programme a été déployé en moins de 3 semaines grâce à la mobilisation du groupement d'achat UNI-HA et de l'entreprise PHILIPS, lauréate de l'appel d'offre lancé par celui-ci.

Les hôpitaux ont pu acheter les équipements de réanimation éphémère répondant à leurs besoins grâce à la prise en charge complète par la Région Île-de-France.

De février à juin 2021, près de 10 millions d'euros ont été mobilisés en faveur de 48 établissements franciliens permettant la création ou l'upgrade de 421 lits de réanimation éphémère. Le programme a permis au total le financement de 532 moniteurs et respirateurs. Par ailleurs, ont également été soutenus les CHU de Martinique et de Guadeloupe, ainsi que le Centre Hospitalier de Cayenne en Guyane.





## DES INFRASTRUCTURES DE BASE ABORDABLES

(TRANSPORTS, ENERGIE, ESPACES VERTS  
ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES)



Aménagement, construction et rénovation d'infrastructures de base permettant l'épanouissement de tous les êtres humains, comprenant une démarche de développement durable.

La Région intervient en faveur du développement d'infrastructures de base en matière d'énergies locales renouvelables et d'efficacité énergétique, en matière d'espace verts, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi qu'en faveur du développement d'infrastructures sportives.

En investissant pour de meilleures infrastructures, la Région souhaite améliorer le confort des usagers et des riverains, notamment dans le cadre de l'accueil de délégations sportives en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Les îles de loisirs de la Région offrent par ailleurs sur 3.000 hectares de nature au total, la possibilité de s'évader et de se détendre, mais aussi de pratiquer de nombreuses activités sportives, de loisirs et culturelles.

▣ **Forme d'intervention :**

- Infrastructures sportives : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe,
- îles de loisirs : maîtrise d'ouvrage directe (propriétés régionales).

▣ **Public ciblé :** riverains, sportifs amateurs et professionnels.

## RÉNOVATION DU CENTRE DE FORMATION DU CLUB DE FOOTBALL RED STAR

NOUVEAU PROJET

Exemple : projet rénovation d'un équipement sportif de niveau régional



Objet	Rénovation du centre de formation sur le site de Marville à la Courneuve
Lieux	51 avenue Roger-Salengro 93120 La Courneuve
Dates clés	2020 : début des travaux - 2021 : mise en service
Montant total du projet	2,2 MC
Financement Région dans montant total du projet	62,50 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,0 MC

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La Seine-Saint-Denis, et plus généralement l'Île de France, sont des viviers exceptionnels pour le football. La majorité des joueurs professionnels français est issue de ce territoire. Mais à défaut d'une offre formation complète, ces apprentis footballeurs partent très tôt dans des centres hors Île-de-France, loin de leur environnement familial. Ce déracinement est une cause d'échec et même dans les centres de formation les plus performants, peu ont la chance d'atteindre le statut professionnel. Pour ceux qui échouent, l'insertion professionnelle s'avère difficile. Et pour ceux qui réussissent, la reconversion en fin de carrière est également très difficile.
- Le principal objectif du centre de formation est de parvenir à former sur leur territoire d'origine tous les jeunes footballeurs de talent. La création d'un centre de formation au Red Star doit se faire dans le respect des valeurs du club. La culture et l'éducation doivent être au centre du projet. Il s'agit de former des footballeurs mais aussi des hommes. Un effort particulier sera porté sur l'ouverture à la culture, sur le suivi personnalisé de l'éducation. L'insertion professionnelle doit également être au centre des préoccupations (avec des entreprises partenaires, des universités et centres d'apprentissage).
- Le projet du Red Star est de rénover le centre de formation sur le site de Marville et notamment le terrain d'honneur, le terrain d'entraînement

et la tribune historique. Pour le terrain d'honneur (dimension 105 x 68m), il s'agit de travaux concernant le remplacement de la pelouse naturelle, la mise en place d'un nouveau système d'arrosage, le remplacement des sports lumineux et réfection de l'installation électrique. Pour le terrain d'entraînement (dimension 105 x 68m, les travaux portent sur le remplacement de la pelouse existante, la mise en place d'un nouveau système d'arrosage et la mise en place de quatre mats d'éclairage. Les travaux au niveau de la tribune concernent la réfection des gradins, la mise en place de nouveau siège et la création de quatre nouveaux accès sur la tribune.

- Les travaux au niveau de la façade extérieure concernent la réfection des vitrage cassés et nettoyage. Les niveaux sous-sol, rez-de-chaussée, demi-niveau et R+1, de la tribune historique sont composés de vestiaires, bureaux, locaux, salles diverses et font l'objet d'une rénovation complète (sols, murs, plafond, électricité...).

### ► VIE DU PROJET

- Les travaux achevés fin juin 2021, ont permis la reprise des entraînements de l'équipe professionnelle à Marville dès la saison 2021 - 2022.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du bois pour les aménagements intérieurs.</li> <li>Utilisation de matériaux économes en ressources naturelles.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier a été géré de façon à minimiser son impact environnemental (optimisation de la gestion des déchets, minimisation des nuisances)</li> <li>L'économie de l'eau potable a fait partie des enjeux de ce projet. Des solutions hydro économiques ont été installées (robinetteries avec économiseur d'eau pour les lavabos, robinetteries temporisées pour les douches, chasse d'eau économes)</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences sur les matériaux.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité du site aux personnes à mobilités réduites.</li> <li>Prévention des risques de santé des personnes du chantier qui sera équipé de protection individuelle adéquats (protection auditives, visuelles, casques, gants, chaussures, etc...)</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet favorisant l'accès au sport et au développement du monde professionnel.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet participant au renforcement de l'attractivité et au développement du professionnalisme sportif.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet favorisant la constitution de viviers exceptionnels pour le football en région Île-de-France.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics</li> <li>Allotissement du marché de travaux pour favoriser la concurrence et l'accès des PME aux marchés</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation de l'ensemble des parties prenantes dès la conception du projet sur différentes phases de définition du projet d'aménagement.</li> </ul>

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	60	D-8



## CREPS - CHATENAY MALABRY

Exemple : projet rénovation d'un équipement sportif de niveau régional



Objet	Reconstruction et restructuration du site du CREPS
Lieux	Chatenay Malabry (92)
Dates clés	Lancement de la procédure en 2020 Livraison premier trimestre 2024
Montant total du projet	32 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	4,3 M€

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La présente opération s'inscrit dans une démarche globale de projet de site ayant pour objectifs : le développement du CREPS dans le cadre de l'accueil de délégations sportives en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, de l'amélioration des conditions d'accueil des sportifs de haut niveau et de la mise en cohérence des différentes fonctions du site, le remaniement des limites du CREPS, qui implique que les 3 bâtiments de la partie Est du site soient libérés de toute activité et transférés sur la partie Ouest du site (accueil, administration, restauration et locaux de formation) et l'accueil de pôles sportifs complémentaires, en complément des 6 pôles sportifs de haut-niveau et des 10 pôles Espoirs actuellement présents sur le site du CREPS d'Île-de-France.
- Le projet prévoit également la réalisation d'équipements sportifs complémentaires, la réalisation de logements en petit collectif (8) et le réaménagement des espaces extérieurs suite à la structuration des fonctions sur le site.

### ► VIE DU PROJET

- Le budget global de l'opération a été voté lors des commissions permanentes (CP) des 20 novembre 2019 et 21 janvier 2021.
- La procédure a été lancée par la publication d'un avis d'appel à la concurrence (AAC) envoyé le 4 décembre 2019.
- Le 1<sup>er</sup> jury de sélection s'est tenu les 26 février et 11 mars 2020, le jury de proposition du lauréat s'est tenu le 22 mars 2021. Le Marché a été attribué à la CAO du 9 avril 2021.
- Début des travaux : septembre 2022.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	320	D-8



### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupement intègre INCET pour les missions relatives à l'environnement et l'énergie.</li> <li>Le candidat s'est engagé sur des performances en termes de consommations d'énergie et sur des obligations de moyens et de résultats pour la qualité de l'air et le confort d'été.</li> <li>Une démarche de commissionnement est prévue sur le projet (un agent de commissionnement est associé au projet en phase d'exploitation).</li> <li>La performance énergétique est contractualisée en deux temps, à travers une garantie de performance énergétique intrinsèque jusqu'à la réception des bâtiments et la définition et le suivi des cibles énergétiques réelles en phase exploitation, par la mise en place d'un Plan de Mesure et Vérification.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation des consommations d'énergie via l'atteinte du niveau E3 au global (permise par la mise en œuvre de 23 kWc de panneaux solaires photovoltaïques) et via la maîtrise des consommations en exploitation (engagement de performance énergétique).</li> <li>Limitation des émissions carbone via l'atteinte du niveau C1 au global et le recours aux matériaux biosourcés (18 kg/m<sup>2</sup>sdp atteint grâce à la charpente bois du bâtiment sportif notamment).</li> <li>Limitation des consommations en eau via la récupération d'eau pluviale pour l'arrosage.</li> <li>Limitation de l'imperméabilisation / valorisation de la biodiversité / lutte contre l'effet de chaleur urbain grâce à la mise en œuvre de places de stationnement perméables (dalles alvéolaires béton enherbé ou gravillons) et grâce à la végétalisation de 36% des toitures.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs performanciers relatifs à la qualité de l'air intérieur, au confort d'été et aux niveaux de services attendus.</li> <li>Intégration d'objectifs énergétiques dans le programme.</li> <li>Exigences sur les matériaux (limitation de l'impact carbone, filière biosourcée).</li> <li>Exigences environnementales relatives à la récupération d'eaux pluviales, la limitation de l'imperméabilisation et la végétalisation des toitures.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise aux normes du site pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.</li> <li>Prévention des risques de santé du personnel du chantier, qui sera équipé de protections individuelles adéquates (protections auditives, visuelles, casques, gants, pantalons et chaussures de protections...) répertoriées dans le PPSPS de l'entreprise.</li> <li>Heures d'insertion obligatoire imposé au groupement.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits fondamentaux établis dans le cadre des marchés publics.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet favorisant l'accès par les modes doux (piétons, vélos et transport en commun) arrivée du tram devant le site.</li> <li>Réaménagement paysager d'une partie du site en site piétons.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil de délégations internationales sportives.</li> <li>Promouvoir les équipes sportives françaises dans le monde.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette démarche est menée dans le cadre d'une démarche de Qualité Environnementale conformément aux objectifs de la Région, et fait l'objet d'un cahier des charges spécifiques.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation de l'ensemble des parties prenantes du projet (direction, enseignants, personnel d'entretien ...mouvement sportif, associations...) sur différentes phases de définition du projet d'aménagement et tout au long de la réalisation.</li> </ul>



Lien site internet dédié : [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr)

## AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DE LOISIRS DE LA CORNICHE-DES-FORTS

Exemple : projet rénovation d'un équipement sportif de niveau régional



Objet	Aménagements extérieurs d'un parcours pédagogique
Lieux	Romainville
Dates clés	Démarrage du chantier octobre 2019, Ouverture au public juin 2021.
Montant total du projet	14,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,4 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La Corniche des Forts se compose de plusieurs parcs sur les communes des Lilas, Romainville, Pantin et Noisy le Sec. Au sein de cet ensemble, seule la partie centrale, à Romainville, est restée inaccessible au public pour des raisons de sécurité liées à la présence d'anciennes carrières souterraines. C'est cette partie centrale qui fait l'objet des travaux en cours.
- En 2016, le projet a pris une nouvelle orientation en réduisant l'emprise de manière à limiter son impact sur l'environnement et notamment réduire la surface déboisée, déployer les moyens financiers sur des aménagements qualitatifs.
- Le scénario retenu a consisté à réutiliser les sablons présents sur le site depuis août 2015 et à restreindre le périmètre d'intervention régionale (de 12 à 8 ha) tout en permettant une ouverture au public (4,5 ha) et en réalisant des aménagements plus qualitatifs en surface en créant un itinéraire de promenade en boucle permettant la découverte du site ainsi qu'une liaison vers le centre-ville.
- Il présente un impact sur l'environnement réduit par rapport au précédent projet, (4,3 ha défrichés contre 6 ha), notamment par une réduction de la surface déboisée et un traitement des espèces invasives par l'éco-pâturage. Il permet également de créer à terme des activités structurantes (accrobranche, poney-club...), assurant une certaine attractivité du site et offrant une opportunité pour développer des projets vecteurs de recettes, ce que ne permettaient pas les autres scénarii.

## ► VIE DU PROJET

- Début du chantier en 2019.
- Le projet est inauguré le 21 mai 2021 et a été ouvert au public à la suite.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	2 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	147 565	D-6



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité visant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>Protection de la faune et la flore présente sur le site, suivi de son évolution et balisage des zones sensibles ;</li> <li>Recréation des milieux ouverts (prairies) favorables à un enrichissement de la biodiversité ;</li> <li>Réalisation d'habitats de substitution (nichoirs pour les oiseaux, gîtes à hérissons, abris pour les chauves-souris...);</li> <li>Reconstitution des continuités boisées par le maintien des lisières boisées, la préservation de bosquets et d'arbres favorables à la faune ;</li> <li>Lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon) par la mise en place d'un éco-pâturage ;</li> <li>Réalisation des noues ainsi qu'un bassin paysager ;</li> <li>Réalisation d'une promenade écologique, véritable parcours de découverte du milieu naturel ponctué d'observatoires visant à favoriser l'observation de la nature, en particulier d'oiseaux, et à sensibiliser les usagers sur la question de la biodiversité en milieu urbain ;</li> </ul> </li> <li>En plus du paysagiste maître d'œuvre du projet, la Région s'est adjoint un écologue afin de garantir l'ensemble de cette prestation ainsi que la réalisation et le suivi d'une charte de chantier vert.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles plantations d'arbres (123 Unités, arbres qui mesureront à la plantation entre 2.00m et 2.50m), nouvelles lisières et boisement : enrichissement de la biodiversité, reconstitution d'un boisement d'avenir de type chênaie-charmaie), jeunes plants d'arbres (Erables, Charmes, Merisiers, Chênes, Tilleuls) 4 063 U, jeunes plants d'arbustes (Noisetiers, fusains d'Europe, Prunelliers, Eglantiers, Viornes...) 3 074 U. Au total, 7 137 jeunes plants sur tige (entre 1.00m et 1.25m).</li> <li>Ce sont 32 697 unités qui ont également été plantées (vivaces de sous-bois, vivaces pour bassin et noues ou plantes grimpantes).</li> <li>Réhabilitation d'un boisement de 15 ha sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy pour favoriser la biodiversité.</li> <li>Compensations forestières sur 15 ha dans des forêts d'île de France proches du site (93 et 77).</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de 4,5ha au public d'un site fermé depuis plus de 50 ans ;</li> <li>Aménagement d'aire de jeux ;</li> <li>Création d'activités structurantes (accrobranche, poney-club...), assurant une certaine attractivité du site ;</li> <li>Mise en place d'observatoires visant à favoriser l'observation de la nature, en particulier d'oiseaux, et à sensibiliser les usagers sur la question de la biodiversité en milieu urbain.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aménagement de la Corniche des Forts s'intègre dans une logique visant à doter l'Est parisien d'un poumon vert dans une zone particulièrement carencée dans ce domaine. Ce territoire offre actuellement environ 6m2 d'espaces verts accessibles au public par habitant contre 15,6m2 par habitant pour la Métropole du Grand Paris. Ce projet poursuit un objectif d'amélioration de l'égalité de traitement entre les habitants de la Région.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits fondamentaux établis dans le cadre des marchés publics. .</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cœur de boisement de 20 hectares à un stade jeune de développement sera sanctuarisé. Fermé au public, il pourra se développer et devenir un boisement mature spontané.</li> <li>4,5 hectares ouverts au public et respectueux de la biodiversité avec des aménagements limités au pourtour du bois naturel existant préservé.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permet également de créer à terme des activités structurantes (accrobranche, poney-club...), assurant une certaine attractivité au site et offrant une opportunité pour développer des projets vecteurs de développement économique.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du code des marchés publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des réunions avec les associations se sont déroulées régulièrement dont le 27 avril 2017, le 18 janvier 2018, le 14 juin 2018, le 6 octobre, le 14 et le 20 novembre 2018. D'autres réunions et visites de chantier se sont tenues au fur et à mesure de l'avancement du projet.</li> <li>Deux présentations réalisées en assemblée du syndicat mixte : en octobre 2017 et le 22 janvier 2018. Les principales questions, relayées par un vœu d'Est ensemble, ont porté sur la suite de l'aménagement de la Corniche des forts au-delà de la phase actuelle.</li> <li>Une large communication a été mise en œuvre dès la fin septembre 2018 : édition d'une plaquette, information aux riverains (boîtes aux lettres), création d'un site internet dédié au projet <a href="https://www.lacornichedesforts.fr/">https://www.lacornichedesforts.fr/</a> et communication sur l'avancement du chantier (panneaux de présentation, vidéos ...).</li> <li>Une médiation a été mise en place entre la Région et les associations Environnement 93 et Coordination Eau IDF.</li> <li>Lors de sa séance du 1er avril 2021, la commission permanente a approuvé le protocole d'accord avec les associations et la mairie de Romainville.</li> </ul>

# SOUTIEN À LA CRÉATION D'EMPLOI, PRÉVENTION & LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE LIÉ AUX CRISES (Y COMPRIS PAR DES MESURES DE FINANCEMENT DES PME ET MIC)



Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux TPE relevant de l'économie sociale et solidaire. Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire.

Les Régions ont désormais la responsabilité du développement économique sur leur territoire (loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe). Dans ce cadre, une nouvelle stratégie économique #leader (SRDEII : Stratégie Régionale Développement Economique Innovation et Internationalisation) a été élaborée fin 2016 et vise à libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation qui existe en Île-de-France. Elle repose sur 4 thématiques : investir sur l'attractivité, développer la compétitivité, développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires, et agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et du territoire. A cet effet, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à l'objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

Également compétente dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Île-de-France a adopté en 2017, après une large concertation auprès de divers publics (acteurs économiques, chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants, enseignants, stagiaires de la formation professionnelle), son nouveau Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. L'innovation, la qualité et l'excellence sont au cœur de cette stratégie régionale, qui se structure autour de grandes orientations : s'orienter, se réorienter, se former et s'insérer tout au long de la vie, faire de l'Île-de-France une référence mondiale en matière de science et de technologie, et soutenir des universités et des campus franciliens de niveau mondial.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire

▣ **Forme d'intervention** : subventions, dotations en capital, prise de participation

▣ **Public ciblé** : TPE et PME, pôles de compétitivité, fonds d'investissement pour les PME, fonds de prêt d'honneur, associations de l'économie sociale et solidaire.

Un axe retenu au titre des projets financés en 2021 par l'emprunt vert et responsable :

Soutien à l'économie sociale et solidaire :

- le soutien à l'activité de microcrédits de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique).

## SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)

Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation



Objet	Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie.
Acteurs économiques ciblés	Publics très éloignés de l'emploi
Montant total du dispositif	1,0 MC
Financement 2021 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,0 MC

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Soutien à l'activité de l'Adie afin de favoriser l'inclusion sociale durable de publics très éloignés de l'emploi : les financements proposés viennent assurer le développement et la pérennité des démarches entrepreneuriales des publics très majoritairement demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux et en difficulté d'accès au crédit bancaire.
- La Région Île-de-France a mis en place une politique entrepreneuriat Entrepreneur # Leader 2017-2021 qui a l'objectif de déployer une offre d'accompagnement et de financement de proximité lisible et efficace sur les 25 bassins d'emploi franciliens. Cette offre propose un parcours d'accompagnement et de financement unique et coordonné. L'Adie avec son offre de microcrédits complétée par une offre de prêts d'honneurs est un des opérateurs de cette offre de parcours unique d'accompagnement coordonné. Le soutien régional à l'Adie permet d'intégrer au mieux l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise des personnes éloignées de l'emploi.
- Entrepreneur # Leader se décompose en 3 phases (ante création, financement et post-crétion). L'Adie a accompagné 1179 jeunes entrepreneurs en microcrédits et 2146 projets en prêts d'honneurs en 2021, dont 42 % bénéficient de minima sociaux et 28 % sont sans diplôme. On compte 43 % de femmes et 23 % de jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans. 35 % des bénéficiaires habitent dans les quartiers politique de la ville. Ils constituent également des opérateurs de la phase post création (étape 3 de l'accompagnement).
- Dans le cadre d'Entrepreneur # Leader, l'Adie propose un accompagnement individuel en financement aux créateurs d'entreprises jusqu'à 3 ans de leur activité.
- L'Adie, comme les autres opérateurs du dispositif régional, fonctionne

en réseau avec d'autres acteurs de l'accompagnement ou du financement à la création. Ainsi, à titre d'exemple l'Adie s'appuie sur 160 bénévoles, anciens chefs d'entreprises soucieux de s'investir dans du mécénat de compétences. Cette chaîne de l'accompagnement contribue à la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, la prévention des risques en matière de santé, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

### ► VIE DU PROJET

- **Exemple de projet de création d'entreprises soutenu en 2021 :** Une entrepreneuse a été soutenue par l'Adie pour son projet de séances d'activité sportives et séjours de loisirs sportifs pour les personnes porteuses d'autisme. Concernée directement par l'autisme de son fils, Sandrine a constaté un manque de solutions pour une évolution positive des personnes porteuses d'autisme en France et a souhaité réagir. Avec son équipe, elle conçoit des programmes sportifs développant des compétences de fond comme la motivation, la confiance en soi, en mettant l'accent sur des techniques sociales et comportementales dans un contexte naturel. Grâce au financement de l'Adie, elle a pu se former à la communication et la commercialisation pour développer son entreprise Autisme Évasion et développe actuellement des nouvelles formules comme des séjours des stage. Cette jeune entreprise implantée à Paris qui propose des séances d'activité sportives et séjours de loisirs sportifs pour les personnes porteuses d'autisme est la gagnante de la catégorie Sénior Créadie.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale spécifique, mais des créateurs d'entreprises soutenus ont un projet en lien avec l'environnement ou peuvent intégrer des enjeux liés à la transition écologique.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale spécifique, mais des créateurs d'entreprises soutenus ont un projet en lien avec l'environnement ou peuvent intégrer des enjeux liés à la transition écologique</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Adie a ainsi contribué à accompagner en microcrédits et prêts d'honneurs : 1179 jeunes entrepreneurs</li> <li>• Il s'agit de projets créateurs de richesse et de lien social : soutien aux activités résidentielles, soutien aux activités de commerce, ambulant ou sédentaire, qui participent ainsi au maintien de petits commerces de proximité ou au développement de nouveaux services à la population et aux entreprises. L'Adie accompagne des projets dans l'ensemble des 25 bassins d'emplois de l'Île-de-France.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1179 créateurs d'entreprises (et autant d'emplois créés) dont 43% par des femmes (contre 29 % au niveau national), et 35% des créateurs sont issus des quartiers prioritaires (contre 7 % au niveau national).</li> <li>• 42% par des bénéficiaires des minima sociaux (contre 7 % en moyenne en France) et 28 % sont sans diplôme.</li> <li>• Une insertion économique durable : 97 % des créateurs sont insérés professionnellement, et 85 % des créateurs sont toujours en activité 3 ans après l'obtention du financement.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'initiative entrepreneuriale pour tous, égalité des chances.</li> <li>• Lutte contre les inégalités sociales et territoriales.</li> <li>• Lutte contre l'exclusion bancaire.</li> <li>• Lutte contre les discriminations (égalité homme/femme, origines, qualification)</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35% des bénéficiaires sont issus des Quartiers politique de la ville</li> <li>• 65 % habitent en zone urbaine.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque créateur financé par l'Adie crée en moyenne 1 emploi, soit environ 1179 créations nettes d'emplois en 2021.</li> <li>• Le taux de pérennité des entreprises est de 85% à trois ans, (contre 63 % en moyenne nationale).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'Adie, Les décisions de microcrédits sont données au fil de l'eau et garantissent une équité de traitement entre les demandeurs.</li> <li>• Tous les conseillers sont formés à la lutte contre les discriminations (genre, origines géographiques).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de pilotage annuel regroupe tous les partenaires.</li> <li>• Une Assemblée Générale régionale annuelle avec présentation du bilan et des perspectives.</li> <li>• Entrepreneur # Leader dont fait partie l'Adie accompagne en moyenne 10 000 créateurs/an en Île-de-France.</li> </ul>



Lien site internet dédié : <https://www.adie.org/>

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 179	D-9



## ANNEXES

## 1- MONTANTS AFFICHÉS DANS LE REPORTING (M€)

### a) Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération. Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2020 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

### b) Financements 2020 par l'emprunt vert et responsable

Les montants affichés correspondent aux dépenses 2020 relatives au projet / dispositif correspondant, sauf pour la catégorie « Transport en commun et mobilité durable », au sein de laquelle le montant alloué au projet "Métro ligne 11" est inférieur aux dépenses 2020 de la Région.

À noter que, s'agissant du projet relatif à la mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis, le montant indiqué correspond à la part du montant du projet financé par la Région, soit 16,4 M€ sur un total de 65,5 M€, divisé par le nombre d'année du programme, soit 8 ans. La Région mandate en effet chaque année une subvention globale au titre du schéma directeur d'accessibilité, les dépenses sur chaque projet étant pilotées directement par le maître d'ouvrage.

Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information (CGSI), logé au sein du Pôle Finances de la Région Île-de-France.

Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet.

Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

## 2- MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA LECTURE DE CHAQUE PROJET SOUS LE PRISME DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLIS PAR LES NATIONS-UNIES

### Le processus suivi a été formalisé comme suit :

✓ D'une part, les projets ont été appréciés au regard de douze objectifs sur dix-sept. En effet, les **objectifs 2,3, 5, 16 et 17** (respectivement « Faim zéro », « Bonne santé et bien-être », « Égalité entre sexes », « Paix, justice et institutions efficaces ») et « Partenariats pour la réalisation des objectifs ») portent davantage sur la responsabilité sociétale de la Région en tant qu'institution, que sur la nature des projets d'investissement financés dans le cadre de l'émission obligatoire verte et responsable. Compte-tenu de la situation géographique de l'Île-de-France, l'**objectif 14** « Vie aquatique - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » ne concerne aucun projet francilien (la préservation de la restauration des écosystèmes d'eau douce et des zones humides relèvent quant à elles de l'**objectif 15**).

✓ D'autre part, certains objectifs de développement durable s'appliquent uniformément à l'ensemble des projets éligibles à l'emprunt vert et responsable compte-tenu de la grille des critères d'éligibilité des projets qui a été établie par la Région. Ainsi, chaque projet éligible participe à réduire les inégalités et donc à lutter contre la pauvreté (**objectifs 1 et 10**), à une production responsable (**objectif 12**), à un développement durable des villes et territoires (**objectif 11**), et à la lutte contre les changements climatiques (**objectif 13**, à l'exception du dispositif de soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE).

✓ La contribution de chaque projet aux objectifs restants est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.

✓ La liste des cibles pour chaque objectif de développement durable est disponible sur le site de l'Organisation internationale du Travail ([https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/theme-by-sdg-targets/WCMS\\_622221/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/theme-by-sdg-targets/WCMS_622221/lang--fr/index.htm)).

## 3- MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS D'IMPACT PRÉSENTÉS

### A) ETP chantiers soutenus par le projet

**A-1** : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BTO1 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier.

Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an.

**A-2** : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics génèrerait 7,1 emplois. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

**A-3** : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux.

**A-4** : Calcul sur la base du montant hors taxe du marché, multiplié par l'indice de masse salariale, rapporté au prix unitaire de la masse salariale (avec 230 jours travaillés sur une année de travaux).

### B) ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

Nombre d'heures d'insertion =

[Montant du marché Hors Taxes X part de main d'œuvre du corps d'état (de 25% à 60%) X Taux d'insertion (de 5% à 7% selon facilitateur)] / coût horaire moyen

Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.

Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Île-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion.

Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

### C) ETP exploitation consécutifs au projet

**C-1** : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles réglementaires et le nettoyage.

**C-2** : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

**C-3** : Nombre de personnes travaillant dans l'établissement au 31/12/2017.

### D) Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

**D-1** : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

**D-2** : Nombre de places par logement : pour la résidence étudiante = 1 par logement ; pour la résidence sociale = 2 pour les 11 studios T1 bis et 1 pour les 50 studios T1.

**D-3** : Fréquentation annuelle du site constatée - Source : Etude de fréquentation (MICA Research).

**D-4** : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour Île-de-France Mobilités).

**D-5** : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic de Île-de-France Mobilités : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructures), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

**D-6** : Population des communes concernées.

**D-7** : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Île-de-France (2,33 par logements, source INSEE).

**D-8** : Capacité d'accueil de la structure (nombre de places).

**D-9** : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2018.

**D-10** : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2018.

**D-11** : Capacité d'accueil en effectifs cumulés.

**D-12** : Nombre d'usagers de la ligne P (section Paris-Provins via Longueville) et des TER Grand-Est.

**D-13** : Mesure de la fréquentation réelle, ajustée des prévisions de croissance sur l'emploi et la population.

**D-14** : Produit du nombre de logements soutenus sur le projet, par le nombre d'occupants selon la typologie des logements (standards d'attribution pratiqués par les bailleurs, moyennes minimales constatées : 1,5 personne pour un 2 pièces ; 2,5 personnes pour un 3 pièces ; 3,5 personnes pour un 4 pièces et 4,5 personnes pour un 5 pièces).

### E) Émissions de CO<sub>2</sub> évitées (teq/an) par le projet

**E-1** : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelle de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006). S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

**E-2** : Il s'agit des économies de tonnes de CO<sub>2</sub> annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en cout global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013).

**E-3** : Soustraction entre les émissions de CO<sub>2</sub> prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO<sub>2</sub> prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet.

**E-4** : Émissions théoriques (de référence et du projet) liées aux consommations des postes réglementaires de la réglementation thermique 2012 (chauffage, froid, ECS, éclairage, auxiliaires ventilation, auxiliaires hydrauliques).

Les valeurs pour le projet sont issues du calcul RT2012 phase PRO. La valeur de référence est prise suivant les maximums autorisés par la réglementation thermique (Cepmax). Les émissions de CO<sub>2</sub> par type d'énergie sont prises suivant les données de l'ADEME.

**E-5** : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients



d'émission des différentes énergies, la quantité de CO<sub>2</sub> évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

**E-6** : Estimation fondée sur les méthodologies bilan Carbone de l'ADEME et de SNCF-Réseau

**E-7** : Données communiquées par le maître d'ouvrage.

**E-8** : Selon la méthodologie de l'ADEME, estimant à 4,8 teqCO<sub>2</sub>/ha/an « l'équivalent en CO<sub>2</sub> du carbone atmosphérique net absorbé par la forêt (correspondant au bilan entre la photosynthèse et la respiration des arbres), auquel sont retranchées les émissions associées à la mortalité des arbres et aux prélèvements de bois (le carbone correspondant aux volumes de bois morts ou prélevés étant considéré comme immédiatement réémis vers l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub>). » - <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/435-152>.

#### F) Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).

Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation  $r'$  qui annule le bénéfice actualisé.

Le bénéfice actualisé B pour la collectivité

$$B = -I - \sum_{t=1}^T \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^T \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T} \text{ avec}$$

$\Delta I_{t0+t}$  → les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

$a_{t0+t}$  → l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

$r'$  le taux d'actualisation  
 I le coût du projet envisagé  
 R la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

### Management environnemental et éco-conception

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité...) »
<b>Définition complémentaire</b>	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agit d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
<b>Illustrations possibles</b>	Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.) Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantiers verts, etc.) Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges. Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet

### Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et / ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet favorise la transition écologique du territoire en permettant par exemple une réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , une économie en ressources naturelles (énergie, eau, déchets, etc.), en favorisant l'adaptation aux changements climatiques à venir, en participant à la protection de la biodiversité.
<b>Illustrations possibles</b>	Objectif attendu de réduction de CO <sub>2</sub> permis par le projet (par rapport à une situation initiale constatée dans le cas de rénovation ou par rapport à un scénario de référence dans le cas d'une nouvelle construction) Utilisation des énergies renouvelables Récupération des eaux de pluie et/ou des eaux grises Conception du projet dans le respect de la biodiversité avoisinante.

### Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels ».
<b>Définition complémentaire</b>	Aménagement durable : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains... Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. Qualité de vie : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
<b>Illustrations possibles</b>	Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.) Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore...), bien-être (qualité paysagère, logement digne...) Accessibilité d'une population à un nouveau service Ouverture d'un service à une nouvelle population (qui n'y avait pas accès auparavant)

**Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels) ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet peut favoriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.),</li> <li>· l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc),</li> <li>· la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.),</li> <li>· la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.</li> </ul>
<b>Illustrations possibles</b>	Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier Bénéfices du projet pour la santé des personnes concernées Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc...) <ul style="list-style-type: none"> <li>· Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale</li> </ul>

**Respect des droits fondamentaux**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux ».
<b>Définition complémentaire</b>	Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948),</li> <li>· Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969),</li> <li>· Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturelles (1969),</li> <li>· Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.</li> </ul>
<b>Illustrations possibles</b>	Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers Droit d'aller et venir Droit à l'éducation Egalité des droits et des chances

**Développement responsable du territoire**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
<b>Illustrations possibles</b>	Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc. Insertion dans une zone d'aménagement concertée Projets innovants participant à la dynamisation du territoire Projets soutenant directement l'activité économique dans des zones défavorisées

**Développement économique du territoire**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
<b>Illustrations possibles</b>	Création / soutien à des ETP

**Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande...) ».
<b>Définition complémentaire</b>	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
<b>Illustrations possibles</b>	Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions Eléments de la démarche « Commande publique responsable » de la Région applicable au projet Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale

**Concertation avec les parties prenantes**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
<b>Illustrations possibles</b>	Dialogue et concertation avec les parties prenantes Description des enquêtes publiques Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet

**ADEME**

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

**AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV) D'ÎLE-DE-FRANCE**

Dans la conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement des espaces naturels franciliens, l'AEV articule ces politiques et outils régionaux avec une approche plus locale et partenariale via les Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

**ANRU**

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

**BÂTIMENT BEPOS (dit « énergie positive »)**

Bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie. Sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements.

**CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT**

Balorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

**CERTIFICATION NF HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE) BÂTIMENTS TERTIAIRES**

Permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

**CERTIFICATION PEFC ET FSC**

Elles définissent des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales qui reposent sur le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council).

**CSRPN**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est une instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

**DUP**

Déclaration d'utilité publique.

**ÉNERGIE GRISE**

Correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation.

**LABEL EFFINERGIE +**

Ce label vise à aller plus loin que le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh/m<sup>2</sup>/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité par rapport au label BBC.

**LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013**

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

**LABEL BBC EFFINERGIE RÉNOVATION**

Le label concerne les constructions résidentiels rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Île-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

**PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Île-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

**PLU**

Plan local d'Urbanisme

**POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ D'UN BÂTIMENT OU D'UN LOGEMENT :**

Correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs de ce bâtiment ou de ce logement. Lors de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment ou d'un logement, ces consommations sont également prises en compte.

**REPORT MODAL**

Permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

**TCSP**

Transport en commun en site propre.

**ZAC**

Zone d'aménagement concertée.

*Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligatoire environnementale et responsable réalisée par la Région Île-de-France en 2021. Il est notamment destiné aux investisseurs.*

*Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Île-de-France.*

**Crédits photographiques**

Couverture : © PRH - Région Île-de-France ; P.18&19 : Hugues-Marie Duclos ; P.20&22 &24&26&28&30&32&34&38 &40&42 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.44&45 : Pierre-Yves Brunaud / Pictoretank ; P.46&48&50&52&54&56&58 & Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.60&61 : Pierre-Yves Brunaud / Pictoretank ; P.62&64&66 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; P.68&69 : Frédéric Menissier ; P.70 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; P.72 : Région Île-de-France ; PP.74&75 : © Getty Images ; P.76 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.78&79 : © Stephane LAGOUTTE / M.Y.O.P. ; P.80 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.82&83 : © Getty Images. ; PP.86&87 : © Getty Images/iStockphoto ; PP.88&90&92 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; P.94 : © Getty Images/iStockphoto.



**Région Île-de-France**

Pôle Finances  
2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 71 16

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**